



ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2018



ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2018

Février 2019

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Pages</u>
Sigles	. 3
Bilan	4
Compte de résultat net	5
Etat du résultat global	6
Etat de variation des capitaux propres	7
Etat des flux de trésorerie	8
Notes annexes aux états financiers	9
• Règles et méthodes comptables	9
• Informations sur le bilan et le hors bilan	45
Informations sur le compte de résultat	74
• Divers	78

SIGLES

AMAO : Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BISIP: Bank of International Settlement Investment Pool

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement

BRI : Banque des Règlements Internationaux

CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

DMAR : Démarche de MAîtrise des Risques

DTS: Droit de Tirage Spécial

FCFA: Franc de la Communauté Financière Africaine

FMI: Fonds Monétaire International

FCR : Facilité de Crédit Rapide

FEC : Facilité Elargie de Crédit

FPCE : Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes

GIM-UEMOA: Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA

HTC: Held To Collect

HTCS: Held To Collect and Sell

IAS: International Accounting Standards

IFRS: International Financial Reporting Standards

MEDC: Mécanisme Elargi De Crédit

RAMP: Reserves Advisory Management Program

SAGETIL-UMOA : Système Automatisé de GEstion des TItres et de la Liquidité de l'UMOA

SICA-UEMOA : Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA

SPPI : Solely Payment of Principal and Interests

STAR-UEMOA : Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l'UEMOA

TIE: Taux d'Intérêt Effectif

UCAO : Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest

UEMOA: Union Economique Monétaire Ouest Africaine

UMOA: Union Monétaire Ouest Africaine

VAR: Value At Risk

Bilan au 31 décembre 2018

(en millions de FCFA)

	24/42/49		24/42/47	Variation		
	Notes	31/12/18 (1)	31/12/17 (2)	Valeur (1)-(2)	%	
ACTIF						
Avoirs en or	6	884 158	811 196	72 962	9	
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	7	604 948	522 624	82 324	16	
Avoirs en monnaies étrangères	8	6 829 117	5 713 717	1 115 400	20	
Créances sur les établissements de crédit	9	4 198 696	4 183 138	15 558	0	
Créances sur les Trésors Nationaux	10	551 008	628 460	-77 452	-12	
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	11	1 416 045	1 244 881	171 164	14	
Autres investissements financiers	12	350 186	138 234	211 952	153	
Biens immobiliers de placement	13	3 649	3 916	-267	-7	
Autres immobilisations	13	416 568	400 300	16 268	4	
Autres actifs	14	105 927	87 695	18 232	21	
TOTAL ACTIF		15 360 302	13 734 161	1 626 141	12	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Billets et monnaies en circulation	15	6 969 854	6 407 568	562 286	9	
Comptes créditeurs et dépôts	16	3 768 296	3 083 193	685 103	22	
Transferts à exécuter	17	7 506	63 716	-56 210	-88	
Engagements en monnaies étrangères	18	9 259	12 254	-2 995	-24	
Engagements envers le Fonds Monétaire International	19	1 843 495	1 739 927	103 568	6	
Autres passifs	20	228 564	197 548	31 016	16	
Provisions pour risques et charges	21	73 095	67 245	5 850	9	
Réserve de réévaluation des devises	22	104 312	100 271	4 041	4	
Réserve de réévaluation des instruments financiers	23	77 214	75 233	1 981	3	
TOTAL PASSIF		13 081 595	11 746 955	1 334 640	11	
Capital et Réserves	24	2 154 702	1 846 853	307 849	17	
Résultat net de l'exercice		124 005	140 353	-16 348	-12	
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 278 707	1 987 206	291 501	15	
TOTAL PASSIFET CAPITAUX PROPRES		15 360 302	13 734 161	1 626 141	12	

<u>Remarque</u>: Se référer à la note 27 qui ventile les éléments d'actif et de passif par échéance.

<u>N.B.</u>: Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2018, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Compte de Résultat net au 31 décembre 2018

(en millions de FCFA)

	Notes 31/12/2018 3		31/12/2017	Variatio	า
	Notes	(1)	(2)	Valeur (1)-(2)	%
Produits d'intérêts		242 436	248 187	-5 751	-2
Charges d'intérêts		15 226	10 775	4 451	41
Résultat net d'intérêts (a)	30	227 210	237 412	-10 202	-4
Dividendes (b)		74	68	6	9
Produits de commissions		59 869	58 593	1 276	2
Charges de commissions		930	1 049	-119	-11
Résultat net des commissions (c)		58 939	57 544	1 395	2
Produits sur opérations de change		200 831	267 939	-67 108	-25
Charges sur opérations de change		192 296	261 126	-68 830	-26
Résultat net de change (d)	31	8 535	6 813	1 722	25
Produit net bancaire (a) + (b) + (c) + (d)		294 758	301 837	-7 079	-2
Autres produits ordinaires	32	9 138	9 504	-366	-4
Total des produits nets		303 896	311 341	-7 445	-2
Entretien de la circulation fiduciaire	33	34 205	27 659	6 546	24
Frais généraux	34	121 459	119 306	2 153	2
Autres charges ordinaires	35	66	1 937	-1 871	-97
Dotations nettes aux amortis sements & provisions	36	24 161	22 086	2 075	9
Charges d'exploitation générale		179 891	170 988	8 903	5
Résultat net de l'exercice		124 005	140 353	-16 348	-12

 $\underline{\textbf{N.B.}}$: Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2018, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat du résultat global au 31 décembre 2018

(en millions de FCFA)

		31/12/18		Variat	ation	
	Notes	31/12/10	31/12/17	Valeur	%	
		(1)	(2)	(1)-(2)		
Résultat net de l'exercice (1)		124 005	140 353	-16 348	-12	
Autres éléments du résultat global (2)		244 672	-26 486	271 158	1024	
Eléments imputés qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		244 672	-26 486	271 158	1024	
Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or	6	29 643	-29 153	58 796	202	
Plus-values de réévaluation des immobilisations		0	0	0	-	
Ecarts actuariels au titre des prestations définies	21	3 077	2 667	410	15	
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (*)	2.4 & 12	211 952	О	211 952	-	
Eléments pouvant donner lieu à reclassification en résultat		o	o	o	-	
Gains ou pertes latents des actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat global		o	О	o	-	
Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie		o	o	o	-	
Résultat global de l'exercice (1) + (2)		368 677	113 867	254 810	224	

^(*) la variation de 211 952 millions correspond à l'impact de la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » (+194 693 millions ; Note 2.4) et à la réévaluation des instruments concernés (+17 259 millions ; Note 12)

<u>N.B.</u>: Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2018, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat de variation des capitaux propres au 31 décembre 2018

(En millions de FCFA)

	Capital	Réserves statutaire et générale	Autres réserves		Gains ou pertes résultant de l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde des capitaux propres au 1er janvier 2017	134 120	371 916	302 436	114 664	1 020 170	1 943 306
Résultat Affectation en réserves Prélèvements			44 253 0	140 353 -114 664		140 353 -70 411 0
Autres éléments du résultat globlal	0	0	0	0	-26 042	-26 042
 Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie 					-29 153	-29 153
- Plus-value de réévaluation des immobilisations					0	0
- Ecarts actuariels au titre des prestations définies					3 111	3 111
Solde des capitaux propres au 31 décembre 2017	134 120	371 916	346 689	140 353	994 128	1 987 206
Effet des changements de méthodes comptables					194 693	194 693
Solde des capitaux propres au 1er janvier 2018	134 120	371 916	346 689	140 353	1 188 821	2 181 899
Résultat Affectation			69 331	124 005 -140 353		124 005 -71 022
Prélèvements						
Autres éléments du résultat globlal	0	0	0	0	43 825	43 825
- Gains ou pertes latents des actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat global						
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or					29 643	29 643
- Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie						
- Plus-value de réévaluation des immobilisations						
- Ecarts actuariels au titre des prestations définies					-3 077	-3 077
- Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global					17 259	17 259
Solde des capitaux propres au 31 décembre 2018	134 120	371 916	416 020	124 005	1 232 646	2 278 707

N.B.: Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2018, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat des flux de trésorerie

(en millions de FCFA)

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	124 005	140 353
+ Dotations aux amortis sements	17 068	17 222
+ Dotations aux provisions	7 130	5 495
+/- Autres mouvements	-3 991	-6 303
- Reprises de provisions	-37	-631
- Produits de cession d'éléments d'actifs	-23	-3 001
- Quote part de subvention virée en résultat	-24	-29
- Dividendes perçus	-74	-68
+ Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs et des passifs d'exploitation (a)	144 054	153 038
(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)	-133 151	884 110
Créances sur les établissements de crédit	-15 558	529 954
Créances sur les Trésors Nationaux	77 452	74 191
Autres créances d'exploitation (*)	-195 045	279 965
Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation (c)	1 251 839	53 084
Billets & monnaies émis	562 286	271 848
Comptes courants & dépôts	685 103	-260 464
Transferts à exécuter	-56 210	56 955
Autres dettes d'exploitation	31 017	13 898
Réserve de réévaluation Or	29 643	-29 153
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)	1 262 742	1 090 232
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
- Acquisition d'autres immobilisations	-33 045	-312
+ Produits de cession d'éléments d'actifs	23	3 001
+ Dividendes reçus	74	68
- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)	-32 948	2 757
ACTIVITE DE FINANCEMENT		
- Dividendes distribués	-40 000	-32 000
- Autres affectations résultat exercice précédent	-25 000	
± Opérations pour compte des Trésors Nationaux	-171 164	
± Engagements à long terme	100 573	
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)	-135 591	-274 574
That do trood for het provenant de Tuetrike de Intancement (e)	100 00 1	
= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)	1 094 203	818 415
+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)	5 388 642	4 570 227
= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)	6 482 845	5 388 642
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	31/12/18	31/12/17
Avoirs en or	884 158	
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	604 948	
Avoirs en monnaies étrangères (**)	4 993 739	
Total	6 482 845	

^(*) Les autres créances comprennent les avoirs en monnaies étrangères âgées de plus d'un mois.

<u>N.B.</u>: Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2018, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

^(**) Part à moins d'un mois : cf Notes2.14 et 27

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Note 1 - Cadre juridique et activités

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le Traité du 12 mai 1962, modifié le 20 janvier 2007. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats membres que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les opérations de la BCEAO se rattachent, d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire et, d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et pouvoir libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir, dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements ainsi qu'aux collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts ou transactions qui lui sont demandés.

Elle peut, également, prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors Nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit (8) Agences Principales et quinze (15) Agences Auxiliaires.

Ce réseau comprend également une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération. En outre, elle assure le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Note 2 – Résumé des principes et méthodes comptables

2.1- Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2018

Les états financiers de la BCEAO satisfont aux dispositions des Statuts de la BCEAO en matière de comptabilité et d'informations à fournir. A cet égard, ils sont élaborés sur la base des normes comptables internationales d'information financière (IFRS) et des règles spécifiques à la Banque Centrale.

Les règles spécifiques portent sur l'existence d'une réserve de réévaluation des devises et d'une réserve de réévaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur, en vue de soustraire, en cas de besoin, la performance de l'exercice des effets de l'évolution défavorable des cours des devises et des valeurs de marché des instruments financiers concernés (Cf. note 2.27).

Du fait de leur mode de fonctionnement, la réserve de réévaluation des devises et celle des instruments financiers sont classées dans le passif du bilan. Ce traitement constitue une spécificité de la BCEAO par rapport aux exigences de classification de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les éléments d'actif et de passif sont présentés, respectivement par ordre de liquidité décroissante et d'exigibilité décroissante. Une analyse des éléments courants (échéance de 12 mois au plus à partir de la clôture de l'exercice) ainsi que des actifs et passifs non courants (échéance de plus de 12 mois après la date de clôture) est présentée à la note 27.

2.2- IFRS nouvelles et révisées, en vigueur à compter du 1er janvier 2018

IFRS 9 : « Instruments financiers »

IFRS 9 supprime les catégories d'actifs financiers existantes telles que disposées par IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et adopte un classement basé sur une approche logique et unique pour les actifs financiers en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie et du modèle économique de gestion d'actif.

S'agissant des passifs financiers, le principal changement apporté par IFRS 9 porte sur la comptabilisation des variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre à des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option, qui seront à constater sous une rubrique spécifique des capitaux propres et non plus en résultat.

En outre, IFRS 9 institue un modèle de dépréciation basé sur la constatation de pertes attendues pour tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le résultat. Ledit modèle comprend trois (3) étapes présentées à la note 2.4.

IFRS 9 prévoit également un nouveau modèle de comptabilité de couverture et exige des entités qui y ont recours qu'elles fournissent des informations sur leurs activités de gestion des risques.

Au 31 décembre 2018, la BCEAO n'applique pas une comptabilité de couverture. Dans ce contexte, les nouvelles exigences prévues par IFRS 9 y afférentes seront sans effet sur la situation financière de la Banque Centrale.

Pour les autres aspects, l'impact de la première application de la norme IFRS 9 par la BCEAO est présenté à la note 2.4.

IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients »

Cette norme porte sur la comptabilisation des produits s'appliquant à tous les contrats conclus avec des clients (à l'exception des contrats s'inscrivant dans le champ d'application des normes relatives aux contrats de location, aux contrats d'assurance et aux instruments financiers).

IFRS 15 établit un modèle en cinq (5) étapes pour comptabiliser les produits tirés de contrats ainsi que des obligations d'information détaillées relativement à ces produits. Il s'agit de :

- ✓ l'identification du contrat avec le client ;
- ✓ l'identification des obligations de performance ;
- la détermination du prix de transaction ;
- l'allocation du prix de transaction aux obligations de performance ;
- la comptabilisation des revenus.

La norme porte également sur la comptabilisation et l'évaluation des gains et des pertes découlant de la vente de certains actifs non financiers qui ne constituent pas des unités produites dans le cadre des activités ordinaires de l'entité.

En ce qui concerne la BCEAO, elle effectue des opérations principalement en faveur de sa clientèle institutionnelle (Trésors Nationaux, Banques et établissements financiers, Organismes internationaux).

Sur cette base, l'analyse des incidences des opérations visées sur les états financiers de la Banque fait ressortir, qu'à l'exception des produits issus des activités de « STAR-UEMOA », de « SICA-UEMOA » et « SAGETIL-UMOA », les contrats liant la BCEAO avec ses clients concernent des transactions sur des instruments financiers et sont comptabilisés

conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » et accessoirement des produits de location (IAS 17 « Contrats de location »).

Pour la Banque Centrale, l'entrée en vigueur de IFRS 15, qui propose un nouveau modèle de reconnaissance des revenus, est sans incidence sur le traitement comptable appliqué aux produits générés par les activités de « STAR-UEMOA », de « SICA-UEMOA » et de « SAGETIL-UMOA ».

IFRIC 22 : « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée »

Cette interprétation clarifie la comptabilisation des transactions (paiements ou encaissements d'avance) en monnaie étrangère. La transaction doit prévoir une contrepartie libellée ou fixée dans une monnaie étrangère.

Préalablement à cette transaction, un actif au titre du paiement anticipé ou un passif au titre d'un encaissement anticipé doit être reconnu et qualifié de non monétaire. La date de transaction nécessaire pour déterminer le cours de change à utiliser, est la date de comptabilisation initiale de l'actif ou du passif non monétaire, sauf en cas de paiements ou encaissements multiples où elle sera déterminée pour chaque paiement ou encaissement.

Ces modifications sont sans impact sur la situation financière de la BCEAO.

Amendements à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions »

Les modifications sont relatives au classement et à l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Ils clarifient les méthodes de comptabilisation de certains types de transactions : modélisation des conditions de performance quel que soit le mode de règlement, impacts des prélèvements fiscaux sur les plans, traitement comptable des modifications de dénouement de plans.

Cette norme n'est pas applicable pour la BCEAO.

Amendements à IFRS 4 « Contrats d'assurance »

Ces amendements proposent des solutions pour traiter la volatilité des résultats qui découlera de l'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », avant que ne soit mise en œuvre la norme IFRS 17 qui remplacera IFRS 4.

Ces dispositions sont sans effet, IFRS 4 étant non applicable pour la Banque.

Amendements à IAS 40 « Immeubles de placement »

Ils traitent des transferts d'un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie d'immeubles de placement.

Ce transfert doit être opéré si et seulement si l'immeuble satisfait ou cesse de satisfaire à la définition d'un immeuble de placement et si un changement d'utilisation est mis en évidence, c'est-à-dire lorsque l'immeuble devient ou cesse d'être un immeuble de placement.

Ces modifications sont sans impact sur la situation financière de la BCEAO du fait qu'aucun changement n'a eu lieu, au cours de l'exercice sous revue, dans l'utilisation des immeubles de placement.

 Amendements à IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients »

Ils sont liés à des clarifications apportées sur les critères pouvant permettre d'apprécier si les promesses de fournir des biens ou des services au client peuvent être identifiées séparément à l'intérieur du contrat y relatif.

Ces amendements n'ont pas d'incidence sur la situation financière de la Banque car ses contrats avec ses clients concernent essentiellement des instruments financiers comptabilisés selon IFRS 9.

Améliorations annuelles des IFRS - cycle 2014-2016

Les amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », portant sur les exemptions d'application de la méthode de la mise en équivalence, sont non applicables pour la BCEAO.

2.3- IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

- IFRS 16 : « Contrats de location » (1^{er} janvier 2019)

Cette nouvelle norme vient remplacer la norme IAS 17 et modifier la comptabilisation des contrats de location, plus particulièrement dans les états financiers des preneurs, avec des incidences très limitées pour les bailleurs. Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers ; dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette.

L'application de cette norme sera sans impact majeur pour la Banque qui n'est locataire d'aucun immeuble.

IFRS 17 : « Contrats d'assurance » (1^{er} janvier 2021)

Cette nouvelle norme vient remplacer la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », qui revêtait depuis 2004 un caractère transitoire et permettait de comptabiliser les contrats d'assurance en appliquant les normes comptables locales. Les contrats d'assurance combinent les caractéristiques d'un instrument financier et d'un contrat de service.

Par ailleurs, les contrats d'assurance peuvent générer des flux de trésorerie sujets à une variabilité significative sur une longue période. IFRS 17 combine une évaluation actualisée des flux de trésorerie futurs et une reconnaissance progressive des produits sur la période au cours de laquelle les services sont fournis conformément au contrat.

La nouvelle norme demande une présentation des résultats sur les services d'assurance (incluant la présentation des revenus d'assurance) séparée de celle des produits et charges financiers des contrats d'assurance. Elle offre également un choix de méthode comptable pour reconnaître tous les produits et charges financiers des contrats d'assurance en résultat ou pour en reconnaître certains parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Cette norme est sans effet pour la Banque.

IFRIC 23 : « Incertitude relative aux traitements fiscaux » (1^{er} janvier 2019)

Cette interprétation clarifie et complète les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » en spécifiant comment refléter les effets des incertitudes dans la comptabilisation des impôts. Ces incertitudes peuvent provenir du manque de clarté du droit fiscal applicable à une transaction ou à une circonstance particulière ou de la position incertaine de l'administration fiscale quant à un traitement fiscal appliqué par l'entreprise.

IFRIC 23 ne s'applique pas à la BCEAO.

 Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » (1^{er} janvier 2019)

Ces modifications exigent l'application de IFRS 9 « Instruments financiers » aux autres instruments financiers qui sont détenus dans une entreprise associée ou une coentreprise et auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée.

Ces amendements sont sans objet pour la Banque.

Amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » (1^{er} janvier 2019)

Ils précisent les dispositions transitoires relatives aux clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative.

- Améliorations annuelles des IFRS - cycle 2015-2017 (1er janvier 2019)

Il s'agit de modifications mineures apportées à :

 IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IFRS 11 « Partenariats » visant les intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune ;

- IFRS 12 « Impôts sur le résultat » traitant des conséquences fiscales des paiements au titre des instruments financiers classés comme instruments de capitaux propres;
- IFRS 23 « Coûts d'emprunt » complétant les informations liées au taux de capitalisation aux coûts d'emprunt incorporables dans le coût d'un actif.

Les modifications visées n'ont pas d'incidence sur les états financiers de la Banque.

Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » (1^{er} janvier 2019)

Les amendements apportent des clarifications sur la détermination des charges de retraite en cas de modifications, réductions et de liquidations de régimes à prestations définies.

Ces amendements sont sans impact sur les états financiers de la Banque.

Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » (1^{er} janvier 2020)

Les modifications portent sur la définition d'une entreprise en vue de la qualification d'une transaction ou d'un événement, selon le cas, soit en un regroupement d'entreprises, soit en une acquisition d'actif.

 Amendements à IAS 1 « Présentations des états financiers » et à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » (1^{er} janvier 2020)

Les modifications portent sur la définition du terme « significatif » dans IAS 1 et dans IAS 8, selon que l'entité ait adopté par anticipation ou non la « Modification des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS », publié en 2018.

2.4- Première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers »

A compter du 1^{er} janvier 2018, la BCEAO applique les exigences de la norme IFRS 9 pour la classification, l'évaluation et la dépréciation de ses actifs et passifs financiers.

Principales dispositions de la norme IFRS 9

Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

La comptabilisation initiale d'un actif financier ou d'un passif financier selon IFRS 9 est effectuée à la juste valeur, majorée ou minorée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif financier.

L'évaluation ultérieure des actifs financiers est fonction de leur classement selon deux (2) critères, à savoir les caractéristiques de leurs flux de trésorerie et du modèle économique.

En effet, l'entité doit classer les actifs financiers comme étant ultérieurement évalués, soit au coût amorti, soit à la juste valeur, en fonction à la fois :

· du modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers ;

• des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Spécifiquement, la norme distingue deux (2) formes de modèle économique :

- le modèle de gestion visant à percevoir les flux de trésorerie contractuels de l'instrument et à le garder jusqu'à l'échéance (HTC : held to collect);
- le modèle de gestion visant à percevoir les flux de trésorerie contractuels de l'instrument et vendre (HTCS : held to collect and sell).

Concernant les caractéristiques des flux de trésorerie, les actifs financiers sont soumis au test « SPPI » (Solely Payment of Principal and Interests), consistant à analyser si les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement du remboursement du principal et des intérêts sur le principal. Sur la base de ces critères, les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories ci-après :

- « Coût amorti » si et seulement si le modèle de gestion est HTC et les flux de trésorerie répondent aux caractéristiques SPPI;
- « Juste valeur par capitaux propres » (autres éléments du résultat global) si le modèle de gestion est HTCS et les flux de trésorerie répondent aux caractéristiques SPPI.

A défaut, l'instrument est classé dans la catégorie « Juste valeur par résultat ».

Toutefois, la norme IFRS 9 offre l'option de la désignation irrévocable d'un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par résultat, si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation.

En outre, les titres de participation non consolidés peuvent également faire l'objet d'une classification irrévocable, sur option, dans la catégorie « Juste valeur par capitaux propres ». Dans ce cas, les plus-values ou moins-values de cession ne peuvent plus transiter par le compte de résultat net.

S'agissant des passifs financiers, les dispositions de IFRS 9 sont identiques à celles de IAS 39 qui consistent à les classer soit dans la catégorie « Juste valeur par résultat », soit dans celle du « coût amorti ». Toutefois, IFRS 9 exige un traitement spécifique des dettes désignées, sur option, en juste valeur par résultat. Pour ces passifs, les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit doivent être comptabilisées dans les capitaux propres et non plus en résultat net. Le reste de la variation de la juste valeur du passif financier est incorporé au résultat net.

Dépréciation des actifs financiers

La norme IFRS 9 prescrit la comptabilisation d'une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues sur tout actif financier évalué au coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ainsi que sur une créance locative, sur un engagement de prêt ou un contrat de garantie financière.

Les pertes de crédit attendues visent à refléter la probabilité de défaut de l'émetteur de l'instrument financier, la valeur temps de l'argent ainsi que toutes les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et les prévisions raisonnables, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

Le montant de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues est obtenu par le produit de la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut.

Le modèle de dépréciation institué par IFRS 9 comprend les trois (3) étapes suivantes :

- (i) à la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues pour les douze (12) mois à venir sont comptabilisées en résultat net et une correction de valeur pour pertes est établie :
- (ii) si le risque de crédit augmente de manière importante et qu'il n'est pas déterminé que ce risque est faible, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées ;
- (iii) lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié, les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de cet actif, déduction faite de la correction de valeur pour pertes et non de sa valeur comptable brute.

· Impact de la première application de IFRS 9 sur les états financiers de la BCEAO

La première application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 est rétrospective. Cependant, les dispositions transitoires d'IFRS 9 permettent de ne pas retraiter les données comparatives des exercices antérieurs. La BCEAO a retenu cette option.

Les postes du bilan de la BCEAO comportant des instruments financiers et concernés par l'adoption de la norme IFRS 9 sont :

- à l'actif: les avoirs en or, les avoirs sur le Fonds Monétaire International (FMI), les avoirs en monnaies étrangères, les créances sur les établissements de crédit, les créances sur les Trésors Nationaux, les opérations pour le compte des Trésors Nationaux, les autres investissements financiers (titres de participation non consolidés), les autres actifs (prêts au personnel, autres créances diverses);
- <u>au passif</u>: les billets et monnaies en circulation, les comptes créditeurs et dépôts, les transferts à exécuter, les engagements en monnaies étrangères, les engagements envers

le FMI, les autres passifs (dettes fournisseurs, sociales, et autres dettes diverses).

L'adoption de la norme IFRS 9 n'a pas d'impact majeur sur le classement des instruments financiers dans le bilan de la Banque, hormis pour les titres de participation non consolidés.

S'agissant des titres de participation non consolidés à évaluer à la juste valeur, en lieu et place du coût historique selon IAS 39, la Banque a opté pour la constatation des variations de valeur dans ses capitaux propres. Dans ce cadre, la BCEAO a retenu d'appliquer la méthode de l'actif net corrigé ou de la valeur mathématique comme méthode d'estimation des titres de participation non consolidés. Cette méthode est considérée par la Banque comme la plus appropriée pour donner une image représentative de la valeur intrinsèque de la quote-part qu'elle détient dans les capitaux propres de ces entités. Ainsi, à la date de transition, soit le 1er janvier 2018, l'évaluation des titres de participation détenus par la BCEAO s'est traduite par une plus-value de réévaluation d'un montant global de 194 693 millions FCFA, enregistrée dans les capitaux propres.

Le tableau suivant présente le rapprochement des valeurs comptables des actifs financiers établi en fonction de leurs catégories d'évaluation précédentes (conformément à IAS 39) et de leurs nouvelles catégories d'évaluation, à la date de transition à IFRS 9, soit le 1^{er} janvier 2018.

	Coldo ou	de au 31/12/17 Reclassements a		sements au titi	titre de la		Ajustements de		Solde au
	Solue at	131/12/17	tr	transition IFRS 9			vale	urs	01/01/2018
ACTIF	Postes au	Catégories selon IAS	des actifs fi- nanciers disponibles	des actifs fi- nanciers dé- tenus jusqu'à	des prêts et créances	reclasse- ments au 01/01/2018	Effets des reclasse- ments	Déprécia- tion pour risque de	Catégorie se-
		39	à la vente	l'échéance	Cicanocs		monto	crédit	
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)=(a)+(b)+ (c)+(d)	(f)	(g)	(h)=(e)+(f)+(g)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		4 863 387	0	0	0	4 863 387	0	0	4 863 387
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	522 624					0			0
Avoirs en monnaies étrangères	4 340 763					0			0
Actifs financiers évalués au coût amorti		0	0	1 372 954	6 109 333	7 482 287	0	0	7 482 287
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		1 372 954	0	-1 372 954	0	0	0	0	
Avoirs en monnaies étrangères	1 372 954					0			0
Actifs financiers disponibles à la vente		949 430	-949 430	0	0	Ŏ	0	0	Ö
Avoirs en or	811 196								
Autres investissements financiers	138 234					0			0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux		0	949 430	0	0	949 430	194 693	0	1 144 123
propres			0.10.100	_	-			-	
Prêts et créances		6 109 333	0	0	-6 109 333	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	4 183 138					0			0
Créances sur les Trésors Nationaux	628 460					0			0
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	1 244 881					0			0
Autres actifs	52 854					0			0
Actifs non financiers		439 057	0	0	0	439 057	0	0	439 057
Biens immobiliers de placement	3 916					0			0
Autres immobilisations	400 300					0			0
Autres actifs	34 841					0			0
TOTAL ACTIF	13 734 161	13 734 161	0	0	0	13 734 161	194 693	0	13 928 854

Au niveau du passif, aucun reclassement n'a été effectué. Le tableau ci-après, présente la réconciliation des éléments de passifs et de capitaux propres entre le 31 décembre 2017 et le 1^{er} janvier 2018.

	Solde au	31/12/17		nts au titre de tion IFRS 9	Solde après	Ajustements de valeurs	Solde au 01/01/2018
PASSIF	Postes au bilan	Catégories selon IAS 39	des passifs financiers à la juste va- leur par ré- sultat	des passifs financiers au coût amorti	reclasse- ments au 01/01/2018	Autres élé- ments du ré- sultat global	Catégorie se- lon IFRS 9
		(i)	(j)	(k)	(I)=(i)+(j)+(k)	(m)	(n)=(l)+(m)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat Billets et monnaies en circulation Comptes créditeurs et dépôts Transferts à exécuter Engagements en monnaies étrangères Autres passifs	6 407 568 3 083 193 63 716 3 101 99 263	9 656 841	0	0	9 656 841 0		9 656 841
Passifs financiers au coût amorti		1 749 080	0	0	1 749 080		1 749 080
Engagements en monnaies étrangères Engagements envers le Fonds Monétaire International	9 153 1 739 927						0
Passifs non financiers		341 034	0	0	341 034		341 034
Autres passifs Provisions pour risques et charges Réserve de réévaluation des devises Réserve de réévaluation des instruments financiers	98 285 67 245 100 271 75 233				0 0 0		0 0 0
TOTAL PASSIF	11 746 955	11 746 955	0	0	11 746 955	0	11 746 955
Capital et Réserves Résultat net de l'exercice	1 846 853 140 353				1 846 853 140 353		2 041 546 140 353
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 987 206	1 987 206	0	0	1 987 206	194 693	2 181 899
TOTAL PASSIFET CAPITAUX PROPRES	13 734 161	13 734 161	0	0	13 734 161	194 693	13 928 854

L'incidence de la transition à IFRS 9 se détaille comme ci-après.

Changements de classification et d'évaluation des instruments financiers de la Banque

La BCEAO a analysé les instruments financiers détenus conformément à IFRS 9 à la date de première application et les a classifiés dans les catégories appropriées en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie de chaque instrument et du modèle économique de la Banque pour ces instruments.

Les changements et les retraitements effectués se détaillent comme ci-après.

(b) Changement de classement : de « Actifs disponibles à la vente » à « Actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres »

Ce traitement concerne les « Avoirs en or » et les « Autres investissements financiers ».

Concernant l'or, en l'absence d'une norme IAS/IFRS spécifique au traitement des avoirs en or, la BCEAO a mis en œuvre les dispositions des paragraphes 10, 11 et 12 de IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » (cf. Note 2.10). A cet égard, la Banque a pris l'option de comptabiliser les variations de juste valeur des avoirs en or dans les autres éléments du résultat global. Ce traitement est sans impact sur le mode d'évaluation de ces actifs.

En conséquence, les avoirs en or sont reclassés des « Actifs disponibles à la vente » dans la catégorie « Actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres » selon IFRS 9.

S'agissant du poste « Autres investissements financiers », il enregistre les titres de participation non consolidés qui sont des instruments de capitaux propres.

Ce reclassement s'est traduit par un changement dans le mode d'évaluation des titres concernés dont l'incidence est précisée au paragraphe (f) ci-après. En effet, au 31 décembre 2017, les titres de participation non consolidés sont évalués à leur coût que la BCEAO estime correspondre à la juste valeur en l'absence d'un marché actif. Lors de la transition vers IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les titres concernés sont évalués à leur valeur mathématique au 1^{er} janvier 2018, soit 332 927 millions FCFA contre 138 234 millions FCFA au 31 décembre 2017. La plus-value de réévaluation de 194 693 millions a été portée directement en capitaux propres.

(c) et (d) Changement de classement : de « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances » à « Actifs financiers évalués au coût amorti »

A l'actif, ces reclassements concernent les postes « Avoirs en monnaies étrangères » pour la composante portefeuille d'investissement constitué de titres détenus jusqu'à l'échéance, « Créances sur les établissements de crédit », « Créances sur les Trésors Nationaux », « Opérations pour compte des Trésors Nationaux » et « Autres actifs ».

Ces reclassements n'induisent pas de changement dans la méthode d'évaluation ultérieure des titres concernés, à savoir l'évaluation au coût amorti.

(f) Ajustement de valeurs : effet des reclassements de « Actifs disponibles à la vente » (IAS 39) à « Actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres »

Le reclassement des actifs financiers du poste « Autres investissements financiers » dans la catégorie des « Actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres » s'est traduit par un changement dans le mode d'évaluation et un ajustement de valeurs.

En effet, au 31 décembre 2017, les titres de participation non consolidés sont évalués à leur coût, en l'absence d'un marché actif.

Lors de la transition vers IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les titres concernés sont évalués à la valeur mathématique au 1^{er} janvier 2018, soit 332 927 millions FCFA contre 138 234 millions FCFA au 31 décembre 2017. La plus-value de réévaluation de 194 693 millions a été portée directement en capitaux propres (autres éléments du résultat global).

La juste valeur des titres de participation de sociétés en liquidation est jugée nulle. Les provisions existantes au 31 décembre 2017 relatives à des titres dépréciés à 100%, soit 5 682 millions, sont retraités en conséquence.

(j) et (k) Changement de classement de passifs financiers

Aucune modification n'est intervenue dans le classement des passifs financiers de la BCEAO du fait de l'adoption de la norme IFRS 9.

(m) Ajustement de valeurs de passifs financiers

Aucune modification n'est intervenue dans le mode d'évaluation des passifs financiers de la Banque du fait de l'adoption de la norme IFRS 9.

Impacts sur les dépréciations (h)

Les travaux réalisés par la Banque ont permis d'identifier les instruments concernés par l'exigence de la constatation de pertes de crédit attendues, spécifiquement les titres du portefeuille d'investissement évalués au coût amorti, les créances sur les Trésors Nationaux et les prêts au personnel.

Pour le portefeuille d'investissement, l'estimation des pertes de crédit attendues, effectuée sur la base des probabilités de défaut communiquées par une agence internationale spécialisée d'informations financières, s'est avérée non significative et n'est pas constatée à la date de transition.

S'agissant des créances sur les Trésors Nationaux, il ressort des analyses que le risque de crédit sur ces actifs financiers est négligeable au regard des caractéristiques des conventions, de l'historique des flux de trésorerie liés aux échéances de remboursement, et d'une analyse prospective. En conséquence, aucune correction de valeur pour dépréciation n'est jugée nécessaire à la date de transition à IFRS 9.

Concernant les prêts au personnel, la BCEAO a mis en place une méthodologie et a estimé la perte de crédit attendue sur cette catégorie d'instruments financiers.

Au regard du montant relativement insignifiant de l'estimation, la Banque n'a pas jugé pertinente, sa constatation à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2018.

La ventilation, par étapes, se présente comme suit :

	Dépréciations au 01/01/2018	Ventilation par Niveau selon IF 9 « Instruments financiers »			
		Etape 1	Etape 2	Etape 3	
Avoirs en monnaies étrangères	0	0	0	0	
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	
Créances sur les Trésors Nationaux	0	0	0	0	
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	0	0	0	0	
Autres investissements financiers	181	0	0	181	
Autres actifs	14 265	0	0	14 265	
Total	14 446	0	0	14 446	

Par ailleurs, la Banque a examiné les créances locatives et a conclu au caractère négligeable du risque de crédit y attaché, en l'absence d'incidents enregistrés au cours des trois (3) dernières années.

En outre, la BCEAO n'a pas enregistré, à la date de transition à IFRS 9, des engagements de prêt ou des contrats de garantie financière pouvant faire l'objet d'estimation de pertes de crédit attendues.

2.5- Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

2.6- Méthode d'évaluation

Les états financiers de la BCEAO sont présentés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), sa monnaie fonctionnelle, dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de 655,957 FCFA pour 1 Euro. A ce titre, toute opération réalisée dans une monnaie autre que le Franc CFA constitue une transaction en monnaie étrangère, évaluée et comptabilisée conformément à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » (Cf. note 2.8).

La valorisation des éléments de l'actif et du passif figurant dans les états financiers de la BCEAO s'effectue au coût historique, sauf pour certains actifs et passifs financiers (or, titres en devises et éléments d'actif et de passif libellés en devises) qui sont comptabilisés à leur valeur de marché selon l'intention de gestion. Les terrains et constructions sont réévalués à dire d'expert selon une périodicité de cinq (05) ans. Toutefois, en cas de changement dans les conditions de marché et quand le management estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative sur ces actifs, la Banque procède à leur réévaluation.

A cet égard, les indicateurs les plus fiables de la valeur de marché encore appelée « Juste valeur » sont référencés sur les marchés dits actifs ou liquides. La juste valeur se définit comme « Le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation ».

Un instrument financier coté est considéré comme l'étant sur un « marché actif » s'il s'agit d'un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue l'information sur le prix. Si les critères susvisés ne sont pas remplis, le marché n'est pas considéré comme actif.

Conformément à IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », les trois (3) niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

<u>Niveau 1</u> : cours, à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, appliqués pour des actifs ou passifs identiques.

<u>Niveau 2</u>: soit le cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires, soit le cours sur des marchés non actifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires, soit toutes les autres techniques dont les données d'entrées sont basées sur des informations observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif sur le marché.

<u>Niveau 3</u> : techniques d'évaluation de la juste valeur dont les données d'entrées ne sont pas observables pour l'actif ou le passif sur le marché.

Le tableau ci-après classe les éléments d'actif et de passif de la BCEAO comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2018 et 2017 en trois (3) niveaux traduisant la fiabilité relative de leur base d'évaluation, le niveau 1 étant le plus fiable.

(en millions de FCFA)

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Avoirs en or Avoirs sur le FMI	884 158 604 948	522 624		811 196			0 604 948	811 196 522 624
Avoirs en monnaies étrangères	5 652 838	4 340 763	0	0	0	0	5 652 838	4 340 763
Autres investissements financiers					350 186	138 234	350 186	138 234
Immobilisations (Terrains et constructions)					371 251	378 311	371 251	378 311
Montant total des éléments d'actif évalués à la juste valeur	7 141 944	4 863 387	0	811 196	721 437	516 545	6 979 223	6 191 128
Engagements en monnaies étrangères	46	3 101	0	0	0	0	46	3 101
Engagements envers le FMI	653 250	638 467	0	0	0	0	653 250	638 467
Montant total des éléments de passif évalués à la juste valeur	653 296	641 568	0	0	0	0	653 296	641 568

Les actifs et passifs dont les valeurs sont basées sur des cours de marché actif, et qui sont par conséquent classés au niveau 1, comprennent les avoirs en or (Note 6), les avoirs sur le FMI (Note 7), les avoirs en devises auprès des correspondants, exceptés les actifs évalués au coût amorti (Note 8) et les engagements envers les correspondants et le FMI, non compris les dettes et emprunts divers (Notes 18 et 19).

Suite à un examen approfondi des modalités de leur évaluation, la Banque a retenu, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2018, de classifier les avoirs en or au niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur. En effet, ces actifs sont évalués mensuellement sur la base de la moyenne du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du mois.

Concernant le niveau 2, les données d'entrées ne sont pas directement observables mais évaluées sur la base des cours de marché. Aucun poste d'actif ou de passif n'est classifié à ce niveau.

La juste valeur de terrains et constructions, évaluée périodiquement, est déterminée conformément aux techniques correspondant au niveau 3.

En effet, en l'absence d'un marché actif de l'immobilier, la méthodologie d'estimation utilisée par les experts évaluateurs est celle des surfaces corrigées et les prix appliqués sont obtenus, soit par comparaison pour un terrain nu, soit par recomposition pour une tâche élémentaire de construction avec toute la sujétion de fournitures et de mise en œuvre complète, soit le prix de remplacement à neuf.

Par ailleurs, les autres investissements financiers qui portent exclusivement sur des titres de participation (cf. Note 12) sont évalués sur la base de la valeur mathématique des entités concernées, que la BCEAO considère comme la juste valeur de niveau 3, en l'absence d'un marché actif. La juste valeur des titres de participation de sociétés en liquidation est estimée nulle. La BCEAO a retenu, à compter du 1^{er} janvier 2018, l'option irrévocable offerte par la norme IFRS 9 de la comptabilisation de ces instruments de capitaux propres à la juste valeur par les capitaux propres, précédemment évalués au coût historique, conformément à l'option prévue par IAS 39. La Banque considère que la juste valeur des titres de participation de sociétés en liquidation est nulle.

2.7- Effets des transactions et événements

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès que ceux-ci se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercice comptable, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci

seulement. Dans ce cadre, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.8- Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. Les gains ou pertes de change sur les transactions sont constatés, au fur et à mesure, en compte de résultat. Par ailleurs, en fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours fixing de change en vigueur. Les gains ou pertes de change, qui en découlent, sont enregistrés dans le compte de résultat, conformément à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des devises. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement – livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan à la date de mise à disposition, sans constatation des engagements en hors bilan.

2.9- Impôts et taxes

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 7 des Statuts et à l'article 10 du Protocole relatif aux privilèges et immunités, annexé au Traité de l'UMOA.

2.10- Avoirs en or

En l'absence d'une norme IAS/IFRS spécifique au traitement des avoirs en or, la BCEAO a mis en œuvre les dispositions des paragraphes 10, 11 et 12 de IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». A cet égard, les avoirs en or sont comptabilisés, au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Le stock d'or détenu est évalué mensuellement sur la base de la moyenne du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du mois. L'écart de réévaluation (plus-values ou moins-values de réévaluation) de l'or est porté directement dans les autres éléments du résultat global.

2.11- Avoirs sur le FMI, Opérations pour compte des Trésors Nationaux et Engagements envers le FMI

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par des conventions signées avec les Etats membres de l'UMOA^(*). Conformément à ces accords, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est, en outre, dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 13, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales dispositions financières sont exposées ci-après :

- La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quote-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS, destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA, sont faites à son profit.
- La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrevaleur en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :
 - les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie;
 - les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;
 - les tirages dont l'objet est de suppléer des baisses de recettes de l'Etat ;
 - les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.
- La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les achats dont la contrepartie en francs CFA n'est pas mise à la disposition des Etats ainsi que le montant du principal à rembourser.
- La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI,

^(*) Convention du 24 septembre 1981 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI des Etats membres de l'UMOA, signée avec les Etats du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Sénégal et du Togo.

Convention du 07 juin 1984 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI de l'Etat du Mali.

Convention du 24 août 2001 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI de l'Etat de Guinée-Bissau.

conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.

 La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. Elle rembourse aux Etats la contrevaleur, en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

Sur cette base, les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription, d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale (FCFA) au niveau des opérations pour compte des Trésors Nationaux et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences de change entre les montants versés aux Trésors Nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de résultat.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en FCFA (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de résultat.

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA de fin de mois. Les gains et pertes latents sont constatés directement au compte de résultat, en contrepartie de comptes d'ajustement, conformément aux dispositions de l'Article V Section 11 des Statuts du FMI.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations mensuelles sont portées au compte de résultat.

2.12- Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BCEAO sont détenues dans des comptes à vue, des comptes à terme et sont également investis dans les portefeuilles de titres en devises.

2.13- Portefeuille de titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Ces titres sont classifiés en trois (3) catégories, ci-après, en fonction caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle économique de gestion retenu par la Banque.

· Actifs financiers évalués coût amorti avec taux d'intérêt effectif

Ce sont des actifs financiers (obligations et bons de trésors détenus) dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement du remboursement du principal et des intérêts sur le principal et pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision de les garder jusqu'à l'échéance. Il s'agit du portefeuille d'investissement constitué en majorité de titres souverains de la zone euro, des Etats-Unis et, plus généralement, de pays membres Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), ainsi que d'agences et institutions financières internationales. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers évalués coût amorti font l'objet d'une estimation de pertes de crédit attendues et les corrections de valeur sont constatées, le cas échéant, en compte de résultat.

· Actifs financiers évalués en juste valeur par les capitaux propres

Ce sont des actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement du remboursement du principal et des intérêts sur le principal et pour lesquels la Banque Centrale opte pour un modèle de gestion visant à percevoir les flux de trésorerie contractuels des instruments et à les vendre éventuellement. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres sous la rubrique « Changement de la juste valeur des actifs financiers ». Les actifs financiers évalués en juste valeur par les capitaux propres font l'objet d'une estimation de pertes de crédit attendues et les corrections de valeur sont constatées, le cas échéant, en capitaux propres.

Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat

Cette catégorie regroupe, par défaut, les actifs financiers qui n'ont été classés dans aucune des deux (2) catégories ci-dessus visées.

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils se composent de bons du Trésor et valeurs assimilées en devises cotées. Il s'agit du portefeuille de transaction et des parts de fonds communs de placement gérées par des Institutions financières internationales (Banque des Règlements Internationaux et Banque Mondiale).

Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur prix d'acquisition et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat. Les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat ne sont pas dépréciés.

2.14- Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », la trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres évalués au coût amorti arrivant à maturité dans plus d'un (+1) mois sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

La trésorerie en devises fait l'objet de réévaluation à la fin de chaque période.

La variation de juste valeur est immédiatement constatée en résultat sous forme de gains ou de pertes de réévaluation (Cf. Notes 30 et 31).

2.15- Créances sur les établissements de crédit

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités, moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension) ou de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur juste valeur (valeur nominale) et sont évaluées ultérieurement à leur valeur nominale qui correspond au coût amorti. En effet, au regard de leurs échéances à court terme, l'actualisation des flux de trésorerie relatifs à cette catégorie de créances est négligeable en vue d'une évaluation au coût amorti. Les intérêts sont portés au compte de résultat.

Pour ces créances résultant des opérations de refinancement des établissements de crédit, la BCEAO ne détient pas d'exposition sur un horizon supérieur à douze (12) mois. En conséquence, ces instruments ne font pas l'objet d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

2.16- Créances monétaires sur les Trésors Nationaux

Conformément aux dispositions de ses Statuts, la Banque Centrale n'accorde plus de concours monétaires directs aux Etats. Toutefois, il subsiste dans les livres de la Banque, des encours de créances liés aux concours consolidés sur les découverts statutaires accordés aux Trésors Nationaux, au titre de l'article 16 des anciens Statuts.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de ses sessions du 27 juillet 2009 et du 28 mai 2011, a autorisé la mise à disposition, par la Banque Centrale, de ressources adossées aux allocations générale et spéciale de DTS, du 28 août 2009 et du 09 septembre 2009, accordées par le FMI, en faveur des Etats membres de l'UMOA. Dans ce cadre, la BCEAO a

consenti aux Etats membres, en septembre et décembre 2009, puis en mai 2011, des concours monétaires équivalents à la contre-valeur en franc CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat.

Les autres créances sur les Trésors Nationaux concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, les créances sur un Etat membre au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées.

Les concours, analysés comme des prêts, sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués en fin de période au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif (TIE). Les intérêts générés sur ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances sur les Etats membres de l'UMOA font l'objet, à chaque date d'arrêté, d'une analyse en vue de déterminer la nécessité d'une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues. Il ressort des analyses que le risque de crédit sur ces actifs financiers est négligeable au regard des caractéristiques des conventions, de l'historique des flux de trésorerie liés aux remboursements des échéances, et d'une analyse prospective tenant compte de l'évolution des indicateurs macro-économiques clés des Etats membres (taux de croissance économique et maîtrise du déficit budgétaire). En conséquence, aucune correction de valeur pour dépréciation n'est jugée nécessaire à la date de transition à IFRS 9. Cette analyse est actualisée à chaque arrêté et les corrections de valeurs sont constatées, en cas de dégradation du risque de crédit.

2.17- Autres investissements financiers et prêts au personnel

∠ Autres investissements financiers

Les autres investissements financiers portent exclusivement sur des titres de participation. D'une façon générale, les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception de celles détenues dans le capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de celui du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) qui représentent plus de 20 % du capital de chacune de ces entités.

Toutefois, il ressort de l'analyse des dispositions des Statuts de la BOAD et du GIM-UEMOA que la BCEAO n'exerce pas de contrôle et ne dispose pas d'influence notable sur ces entités. Les participations de la BCEAO dans le capital de la BOAD et du GIM-UEMOA résultent essentiellement de dispositions institutionnelles de l'UMOA, notamment le Traité de l'UMOA et l'Accord instituant une Banque Ouest Africaine de Développement. En conséquence, l'application des normes IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats » ne s'impose pas à la BCEAO pour le traitement comptable des participations dans le capital de ces entités.

Sous ces considérations, ces actifs représentent des placements stratégiques dans des instruments de capitaux propres. A cet égard, dans le cadre de l'adoption de la norme IFRS 9 « Instruments financiers, la BCEAO a opté pour le choix irrévocable du traitement des variations de leur juste valeur dans les capitaux propres. De ce fait, en l'absence de leur cotation sur un marché actif et de mise en distribution de dividendes par la BOAD (du fait de ses statuts) et par le GIM-UEMOA, la Banque a retenu d'évaluer ces actifs financiers selon la méthode patrimoniale d'actif net réévalué ou valeur mathématique des titres concernés (sur la base des derniers états financiers annuels certifiés disponibles) et de les classer en juste valeur de niveau 3. Les variations de juste valeur sont enregistrées en « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables en résultat.

Par ailleurs, la Banque considère que la juste valeur des titres de participation de sociétés en liquidation est nulle.

Les produits issus des participations (dividendes) sont comptabilisés dans le compte de résultat.

∠ Prêts au personnel

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur (coût nominal). Ultérieurement, ces actifs sont évalués au coût amorti sur la base du TIE. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat.

A chaque clôture, un examen de l'évolution du risque de crédit sur ces prêts est effectué, afin de déterminer et constater, le cas échéant, les corrections de valeurs au titre de pertes de crédit attendues.

2.18- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Seuls les terrains et les constructions sont réévalués tous les cinq (05) ans. Toutefois, en cas de changement dans les conditions de marché et quand la Banque estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative, elle procède à une réévaluation.

L'évaluation des terrains et des immeubles est effectuée selon le modèle de la réévaluation, conformément aux dispositions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les réévaluations sont effectuées à dire d'expert.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie des comptes d'immobilisations concernés.

La BCEAO a procédé, au cours de l'exercice 2013, à l'expertise de son patrimoine immobilier (terrains et immeubles), avec date de référence le 1^{er} janvier 2013. Les travaux ont été réalisés par des experts immobiliers sous l'égide du cabinet d'expertise comptable KPMG Sénégal.

Les résultats de cette réévaluation du patrimoine ont été intégrés dans les comptes de l'exercice 2013. Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation.

Au titre de l'exercice 2018, l'expertise du patrimoine immobilier (terrains et immeubles) de la BCEAO est en cours de réalisation par des experts immobiliers sous l'égide du cabinet d'expertise comptable KPMG Sénégal, avec date de référence le 1^{er} janvier 2018. Les résultats seront disponibles au cours de l'exercice 2019 et les ajustements comptables nécessaires enregistrés.

Les durées de vie utile retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées de vie utile (ans)
Terrains	Non amortissables
Constructions	20 à 60
Matériels et mobiliers	5 à 10
Logiciels	3
Patrimoine artistique	Non amortissable

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée, afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur recouvrable fait apparaître une décote significative et durable. La valeur recouvrable, servant au calcul d'une provision durable, est déterminée en tenant compte des facteurs tels que :

- l'importance significative de la perte de valeur constatée sur l'actif et sa durée ;
- l'évolution du marché;
- l'inadéquation de l'actif au marché ;
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de recouvrer la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Par ailleurs, la Banque a opté pour la comptabilisation des immobilisations reçues à titre gracieux (IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ») selon la méthode dite de « Subvention constatée en produits différés ». A cet égard, les biens concernés sont inscrits à l'actif en contrepartie de la constatation de produits différés (produits constatés d'avance) au passif.

Ces produits différés sont repris en compte de résultat sur une base systématique et rationnelle de la durée d'utilité de l'actif auxquels ils sont associés.

2.19- Immeubles de placement

Les immeubles de placement concernent les biens immobiliers (terrains ou bâtiments) détenus par la Banque pour en tirer des loyers versés par des tiers autres que les membres de son personnel, conformément aux dispositions de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ». Les immeubles de placement sont évalués initialement et ultérieurement selon la méthode du coût. Ces immeubles font également l'objet de tests de dépréciation.

A chaque arrêté, la BCEAO examine les créances locatives en vue d'apprécier le risque de crédit et constater, le cas échéant, les corrections de valeurs au titre de pertes de crédit attendues.

2.20- Stocks de billets et monnaies non émis

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la fin de chaque période mensuelle et à la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charge de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

2.21- Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur juste valeur (valeur faciale ou valeur nominale) et ultérieurement évalués à leur juste valeur (valeur faciale ou valeur nominale) du fait de leur exigibilité à vue.

2.22- Comptes créditeurs et dépôts

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur juste valeur (valeur nominale) et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur (valeur nominale) car exigibles à vue. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de résultat.

2.23- Transferts à exécuter

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds à exécuter sont portés au bilan à leur juste valeur (valeur nominale) car exigibles à vue.

2.24- Engagements en monnaies étrangères

La Banque Centrale a contracté des emprunts auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur juste valeur, intérêts courus en sus.

En fin de période, les engagements en monnaies étrangères correspondant à des emprunts en devise sont évalués au coût amorti. Les charges d'intérêts, calculées au TIE, et les différences de change sont portées au compte de résultat.

2.25- Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

2.26- Avantages du personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médailles de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée.

Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de la Banque Centrale à verser au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global des capitaux propres.

En effet, une provision est enregistrée au passif du bilan de la Banque centrale pour couvrir l'intégralité de ses engagements de retraite. Elle est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses démographiques, d'évolutions de salaires, de l'inflation, du taux d'actualisation et de départs anticipés.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (taux d'actualisation, taux d'évolution du salaire...) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes) enregistrés immédiatement et en totalité dans les capitaux propres au titre des autres éléments du résultat global. S'agissant des engagements au titre des médailles de travail, ils sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat sous forme de provision.

En effet, des médailles de travail sont versées au personnel, selon leur ancienneté, au sein de l'effectif en activité de la Banque. Ils constituent des avantages à long terme au titre des avantages du personnel. Ces avantages à long terme sont évalués de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi.

Toutefois, les ajustements nécessaires au titre de l'exercice sont comptabilisés immédiatement en résultat en contrepartie de la provision inscrite au passif du bilan de la Banque.

2.27- Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

Z Réserve pour Risques Bancaires Généraux

La Banque Centrale constitue une réserve affectée à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. La réserve est dotée par un prélèvement sur le bénéfice lorsque les raisons de prudence l'imposent. La réserve pour risques bancaires généraux fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.

Réserve sur risques de refinancement

Cette réserve est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

La réserve sur risques de financement fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.

Réserve de réévaluation des devises

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

Conformément à la Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA n° 003 du 24 mars 2016 portant modalités de fonctionnement de la réserve de réévaluation des devises dans les livres de la BCEAO, la réserve de réévaluation des positions de change est alimentée, soit par l'excédent net latent des écarts de réévaluation mensuelle des devises, soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, sur Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA.

Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve de réévaluation des devises.

La réserve de réévaluation des devises est incluse dans le passif du bilan de la BCEAO.

Réserve de réévaluation des instruments financiers

La réserve de réévaluation des instruments financiers est destinée, à l'instar de la réserve de réévaluation des devises, à atténuer l'impact défavorable de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de résultat de la BCEAO.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est alimentée suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, par affectation du résultat de la Banque, notamment pour un montant correspondant aux profits nets latents dégagés sur l'évaluation des instruments financiers.

Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est incluse dans le passif du bilan de la BCEAO.

2.28- Instruments dérivés

A la date de clôture, soit le 31 décembre 2018, la BCEAO n'a réalisé aucune opération sur des instruments dérivés.

2.29- Autres engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations.

Les autres engagements hors bilan sont composés notamment d'engagements sur titres, d'engagements de garantie ainsi que de valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés en hors-bilan à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

Au 31 décembre 2018, la BCEAO n'a pas enregistré des engagements de prêt ou des contrats de garantie financière pouvant faire l'objet d'estimation de pertes de crédit attendues.

2.30- Reconnaissance des produits et des charges

La reconnaissance des produits et des charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction :
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers, liées aux variations de taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de résultat;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.31- Jugements comptables critiques et estimations

L'établissement des états financiers, sur la base des normes IFRS et des règles spécifiques à la Banque Centrale, nécessite des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles.

Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience passée, des informations disponibles et d'autres facteurs jugés pertinents. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées.

Les révisions des estimations sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les principaux jugements et estimations appliquées sont résumés ci-après :

Principaux jugements:

- Classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers : la classification et l'évaluation d'un actif ou d'un passif financier conformément à IFRS 9 appellent des jugements de la part de la Banque.
- Risque de crédit associé aux créances sur les Etats: à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2018, et au terme de la période sous revue, soit au 31 décembre 2018, la Banque a examiné les conventions de créances avec les Etats membres de l'UMOA en vue d'évaluer le risque de crédit associé à ces actifs financiers. Les analyses effectuées, catégorie de créance par catégorie de créance, sur la base des caractéristiques des conventions, de l'historique des flux de trésorerie et d'une analyse prospective n'ont pas mis en évidence un risque avéré de défaillance des Etats membres. Sur cette base, le risque de crédit est jugé négligeable sur ces créances et aucune correction de valeur pour pertes de crédit attendues n'est constatée à la date de transition.
- Risque de crédit associé au portefeuille d'investissement et des prêts au personnel : dans le cadre de la transition vers IFRS 9, la Banque a estimé les pertes de crédit attendues sur le portefeuille d'investissement évalué au coût amorti ainsi que sur les prêts au personnel. Les résultats de ces estimations étant peu significatifs, la Banque n'a pas jugé opportun la constatation de correction de valeurs sur ces actifs.
- Risque de crédit associé aux créances locatives : la Banque a examiné les créances locatives et a conclu au caractère négligeable du risque de crédit y attaché, en l'absence d'incidents enregistrés au cours des trois (3) dernières années.
- Consolidation: la BCEAO a exploité les dispositions des normes IAS 28, IFRS 10 et IFRS 11 afin de déterminer les entités qu'elle contrôle et qui pourraient être consolidées le cas échéant. L'application de ces normes ne s'impose pas à la BCEAO.

Principales estimations:

- Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par les autres éléments du résultat global : à chaque arrêté, la Banque apprécie l'évolution du risque de crédit associé aux instruments financiers concernés par la dépréciation. En cas d'augmentation du risque de crédit, les pertes de crédit attendues sont calculées et les corrections de valeurs constatées dans les différentes étapes du modèle de dépréciation de la norme IFRS 9.
- Dépréciation des immeubles de placement évalués au coût : à chaque arrêté, la Banque passe en revue ses immeubles de placement évalués au coût pour déterminer si une

- dépréciation s'est produite. Si cette indication objective existe, la dépréciation est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui nécessitent des estimations.
- Juste valeur des instruments financiers : la juste valeur des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs est évaluée à l'aide de techniques d'évaluation. Celles-ci sont validées et périodiquement revues afin de refléter au mieux la juste valeur des instruments financiers évaluée à la date de référence.
 - S'agissant spécifiquement des titres de participation non consolidés, ils sont évalués en appliquant la méthode de l'actif net corrigé ou de la valeur mathématique, que la BCEAO considère comme étant la plus appropriée pour donner une image représentative de la valeur intrinsèque de la quote-part qu'elle détient dans les capitaux propres de ces entités.
- Avantages postérieurs à l'emploi : la valeur actuelle des obligations liées aux engagements de retraite et aux médailles de travail est tributaire des hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. Pour sa part, à la fin de chaque exercice, le taux d'actualisation utilisé pour la détermination de ces obligations correspond au taux à long terme des emprunts d'Etat dans l'UMOA. Les estimations des autres variables sont effectuées sur la base du meilleur jugement par les Services compétents de la Banque.

2.32- Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements significatifs ayant un lien avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers.

A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture (événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements), sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

2.33- Changement de méthodes, d'estimations comptables

Dans le cadre de la première application de la norme IFRS 9, la BCEAO a fait le choix irrévocable, prévue par cette norme, de la comptabilisation des instruments de capitaux à la juste valeur par les capitaux propres.

Ce changement de méthode concerne le traitement des titres de participation non consolidés détenus par la BCEAO classifiés dans le poste « Autres investissements financiers » et précédemment évalués au coût, conformément à l'option prévue par IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».

L'incidence de ce changement de méthode s'est traduite par la constatation en capitaux propres, d'une plus-value de réévaluation des titres de participation détenus par la BCEAO, d'un montant global de 194 693 millions FCFA au 1er janvier 2018.

Note 3 - Gestion des risques

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO. La BCEAO est exposée aux principaux risques ci-après.

∠ Risque de crédit

Le risque de crédit mesure la capacité de l'émetteur des obligations à honorer ses engagements (paiement périodique des coupons et remboursement du principal à l'échéance).

Il est apprécié sur la base d'un « rating » minimum, car les objectifs de gestion contraignent la BCEAO à la souscription d'instruments financiers offrant un degré élevé de liquidité et de sécurité, apprécié à partir du rating ainsi que du statut de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué.

Le rating renseigne sur la qualité de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué. Il est constitué des notes attribuées par des agences spécialisées et indépendantes telles que Moody's, Standard & Poor's et Fitch IBCA. Il donne des indications sur l'aptitude de l'émetteur du titre ou du dépositaire d'un placement en espèces à faire face au paiement des intérêts et du capital. Le rating fait l'objet d'évaluations périodiques.

Le risque de liquidité représente le risque de ne pouvoir trouver un acquéreur pour un titre que l'on désire revendre, ou de ne pouvoir revendre un titre sans affecter substantiellement son prix de marché.

Au regard de la contrainte de liquidité plus ou moins forte pesant sur les réserves de change, les contreparties privilégiées par la Banque Centrale sont celles qui présentent un risque de type « souverain ». Toutefois, la BCEAO admet dans son univers d'investissement des risques autres que souverains qui bénéficient d'un rating élevé et dont les supports offrent un degré de liquidité proche de celui de titres d'Etat.

Risque de marché

Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques de marché.

✓ Risque de change

Les actifs financiers évalués en juste valeur et ceux évalués au coût amorti sont principalement constitués en euros.

La Banque Centrale assure une gestion active du risque de change sur les opérations avec le FMI.

Des opérations de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion du Fonds de liquidité. Pour la gestion du risque de change, il a été développé et mis en œuvre un modèle de suivi selon la technique de la « Value At Risk » (VAR). En outre, les règles de gestion du portefeuille en devises de la Banque Centrale instituent un maximum d'engagement de l'actif par agent et des limites de pertes (latentes et effectives).

Par ailleurs, des opérations de change sont également effectuées avec les banques de l'Union, leur couverture est assurée de façon systématique et immédiate par des opérations de change conclues avec des correspondants extérieurs. Ce dispositif permet d'atténuer le risque de change.

Le risque de taux d'intérêt associé aux placements obligataires est celui d'une variation des taux d'intérêt sur le marché et de l'impact de cette variation sur le prix des obligations. Il est apprécié en fonction des différents portefeuilles ou catégories d'actifs.

x Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat

Cette catégorie d'actifs financiers est réévaluée mensuellement à leur juste valeur c'est-à-dire à leur valeur de marché.

Sur cette base, ces instruments financiers sont exposés aux risques de taux d'intérêt. En pratique, cela signifie qu'une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'un titre évalué en juste valeur par résultat et inversement.

Le risque de taux d'intérêt sur le Fonds de liquidité, constitué de titres évalués en juste valeur par résultat et qui fait l'objet d'une gestion active, est géré de manière relative par rapport à un portefeuille de référence ou « benchmark » dont les caractéristiques traduisent les choix à moyen terme du couple risque/rendement de la Banque Centrale.

La mesure du risque de taux d'intérêt est effectuée au travers de la duration qui est définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.

Afin de limiter les risques pris lors des investissements, le cadre de gestion des réserves de change de la BCEAO a limité l'écart maximal de duration entre les Fonds abritant les titres évalués en juste valeur par résultat et leur portefeuille de référence ou « benchmark ».

Les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat sont constitués de titres d'Etat et d'agences.

x Actifs financiers évalués au coût amorti

Ces actifs financiers sont réévalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui lui même est déterminé à la date d'acquisition du titre. Ainsi, la variation des taux d'intérêt sur les marchés financiers n'a pas d'influence sur la comptabilisation de cette catégorie d'actifs, sauf en cas de cession anticipée. Il s'agit principalement du portefeuille d'investissement constitué en majorité de titres souverains de la zone euro et des Etats-Unis présentant des risques de pertes attendues non significatifs.

x Actifs financiers évalués en juste valeur par capitaux propres

Ces actifs financiers sont évalués ultérieurement à leur juste valeur au cours du jour le plus récent ou à leur valeur de marché (mark to market) et sont donc exposés aux risques de taux d'intérêt.

De ce fait, une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation évalué en juste valeur par capitaux propres et inversement.

La mesure du risque de taux d'intérêt est également effectuée au travers de la duration, définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.

✓ Autres risques de marché

Les autres risques de marché sont les risques que la valeur des instruments financiers varie en raison de facteurs autres que les cours des devises et les taux d'intérêts.

∠ Risques opérationnels

La BCEAO a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques.

Ce dispositif a été réaménagé en 2013 par la mise en place d'une Démarche de MAîtrise des Risques (DMAR) ayant abouti à l'élaboration d'une cartographie des risques ainsi qu'un guide méthodologique permettant notamment une claire compréhension des concepts relatifs au risque opérationnel. Le dispositif intègre également des activités d'audit interne et d'inspection.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en se fondant sur un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

Note 4 - Centralisation des comptes, audit et approbation des comptes

4.1- La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération, de la Représentation du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA font l'objet d'une centralisation au Siège.

4.2- Audit et approbation des comptes

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre de chaque année par le Conseil d'Administration sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de l'article 108 des Statuts de la BCEAO.

Conformément à l'article 87 des Statuts, un Comité d'Audit composé de quatre Administrateurs de la Banque, est chargé d'apprécier la qualité de l'administration, du fonctionnement, de l'information financière et du système de contrôle de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 107 de ses Statuts. Il est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des agences dans les Etats et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale.

Le Commissaire Contrôleur est également chargé du contrôle de la comptabilité du Siège ainsi que de celles du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération.

Le Conseil des Ministres de l'Union a procédé, lors de sa session ordinaire de septembre 2018, à la désignation des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur pour la vérification des comptes des exercices 2018 à 2023. A cet égard, le Cabinet Racine, membre d'Ernst & Young a été désigné comme Commissaire Contrôleur et a audité les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Note 5 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

Monnaies étrangères et or	31/12/18 en F CFA	31/12/17 FCFA	Variation en %
1 Dinar des Emirats Arabes (AED)	155,940	148,930	4,71
1 Yuan chinois (CNY)	83,300	84,050	-0,89
1 Dollar des Etats Unis (USD)	572,890	546,950	4,74
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	733,300	739,330	-0,82
1 Franc suisse (CHF)	582,090	560,550	3,84
1 Yen japonais (JPY)	5,212	4,859	7,26
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	796,490	778,930	2,25
1 Dollar canadien (CAD)	420,350	436,170	-3,63
1 kilogramme d'or	23 005 466,510	22 210 700,201	3,58
1 Once d'or	715 550,000	690 830,000	3,58

Evolution mensuelle du cours du Droit de Tirage Spécial (DTS) : valeur 1 DTS en FCFA en fin de mois	2018	2017
janvier	767,287	828,761
février	776,518	838,063
mars	773,917	832,508
avril	780,948	822,811
mai	794,309	809,246
juin	791,432	799,764
juillet	785,219	787,433
août	788,988	784,036
septembre	790,622	785,246
octobre	801,039	791,728
novembre	798,782	783,571
décembre	796,490	778,930

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE HORS BILAN

Bilan Actif

Note 6 - Avoirs en or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/1:	2/18	31/12/17		Variation	
	en onces	en millions de	en onces	en millions	en millions	
	CH Onces	FCFA	cii onces	de FCFA	de FCFA	%
Or en dépôt au Siège	119 713,03	85 660	119 713,03	82 701	2 959	4
Or en dépôt à la Banque de France	1 054 521,73	754 563	1 054 521,73	728 495	26 068	4
Or solde compte poids	61 400,00	43 935	0,00	0	43 935	-
Or en cours de route	0,00	0	0,00	0	0	-
Total	1 235 634,76	884 158	1 174 234,76	811 196	72 962	9

L'augmentation de 72 962 millions des avoirs en or est liée à l'effet cumulé de l'appréciation du cours moyen de l'once d'or et de la hausse du volume du stock d'or qui est de 38 432,53472 kg ou 1 235 634,76 onces au 31 décembre 2018 contre 36 522,78370 kg ou 1 174 234,76 onces au 31 décembre 2017, suite aux achats d'or effectués sur la période.

Tableau de variation du stock d'or

	24/42/47	Variation 31/12/17			31/12/18
	31/12/11	Achat (+)	Vente (-)	Réévaluation	
Or en dépôt au Siège	82 701		-	2 959	85 660
Or en dépôt à la Banque de France	728 495		-	26 068	754 563
Or solde compte poids	-	43 319	-	616	43 935
Or en cours de route	-	-	-	0	0
Total	811 196	43 319	0	29 643	884 158

Note 7 – Avoirs sur le Fonds Monétaire International

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS. Elle se présente comme suit :

	31/12/18		31/12/17		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Position de réserve (*)	-22 437 221	-45 363	-20 829 718	55 737	-101 100	-181
Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux	816 471 754	650 311	599 395 077	466 887	183 424	39
Total	794 034 533	604 948	578 565 359	522 624	82 324	16

^(*) En conformité avec la situation publiée par le FMI.

• Position de réserve

La position de réserve s'analyse comme suit.

	31/12	2/18	31/12/17		Variation	
	en DTS	en millions de	en DTS	en millions	en millions	
	endis	FCFA	enDis	de FCFA	de FCFA	%
Quotas FMI	1 711 600 000	1 363 272	1 711 600 000	1 333 216	30 056	2
FMI, Compte N°1	-1 679 321 692	-1 337 563	-1 676 480 696	-1 305 861	-31 702	2
FMI, Compte Titres	-54 715 529	-43 580	-55 949 022	-43 580	0	0
Ajustement FMI compte N°1	(*)	-26 625	(*)	69 638	-96 263	-138
Ajustement FMI compte Titres	(**)	-867	(**)	2 324	-3 191	-137
Total	-22 437 221	-45 363	-20 829 718	55 737	-101 100	-181

^(*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte $N^\circ 1$ n'est pas associé au poste FMI Compte $N^\circ 1$ en DTS

La situation statistique de la position de réserve, tenant compte des avoirs exclus, se présente comme suit.

^(**) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte Titres n'est pas associé au poste FMI Compte Titres en DTS

	31/1:	2/18	31/12/17		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Position de réserve	-22 437 221	-45 363	-20 829 718	55 737	-101 100	-181
Avoirs exclus (*)	304 553 000	242 573	175 505 000	136 706	105 867	77
Ajustement FMI compte N°1	-33 427 645	(**)				
Ajustement FMI compte Titres	-1 089 137	(**)				
Situation statistique (***)	247 598 997	197 210	154 675 282	192 443	4 767	2

^(*) Il s'agit du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) accordé à un Etat de l'Union en contrepartie des avoirs en FCFA du Fonds dans les livres de la Banque

Avoirs en DTS

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit.

	31/12	31/12/18		2/17	Variati	ion
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
DTS détenus	752 505 447	599 363	535 984 438	417 494	181 869	44
BCEAO, son compte au FMI	63 966 307	50 948	63 410 639	49 393	1 555	3
Total	816 471 754	650 311	599 395 077	466 887	183 424	39

Note 8 – Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants, les billets étrangers, les titres en devises et les créances rattachées. L'impact de l'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sur ce poste est présenté à la Note 2.4.

^(**) Les ajustements FMI compte n°1 et FMI compte titres en FCFA sont inclus dans la position de réserve de 45 363 millions.

La rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	01/01/18	Variation	%
Compte d'opérations (Trésor français)	4 611 148	3 320 414	1 290 734	39
Correspondants et dépôts	606 081	593 680	12 401	2
Billets étrangers	12 387	14 584	-2 197	-15
Portefeuille de titres	1 570 609	1 757 040	-186 431	-11
Créances rattachées (intérêts courus)	28 892	27 999	893	3
Total	6 829 117	5 713 717	1 115 400	20

• Compte d'opérations (Trésor français)

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves de change des Etats membres de l'UMOA. En vertu d'une convention signée le 04 décembre 1973 entre l'Etat français et les Etats de l'Union ainsi que de l'Avenant signé le 20 septembre 2005, une partie de leurs avoirs extérieurs est déposée dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

Correspondants et dépôts

Ce poste s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	01/01/18	Variation	%
Correspondants étrangers				
- compte ordinaire à la Banque de France	94 320	124 369	-30 049	-24
- comptes ordinaires chez les autres correspondants	246 992	460 911	-213 919	-46
Dépôts et prêts interbancaires	264 769	8 400	256 369	3 052
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	4 674	4 578	96	2
Total montants bruts (1)	610 755	598 258	12 497	2
Dépréciation (2)	-4 674	-4 578	-96	2
Montants nets (1) – (2)	606 081	593 680	12 401	2

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès de la Banque de France ou des autres correspondants. Les dépôts en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme.

Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est défini en référence au DTS.

Le mécanisme multilatéral de compensation ayant été définitivement clôturé en 2010, comme convenu lors de la 38^{ème} réunion du Comité des Gouverneurs qui s'est tenue à Banjul le 29 juillet 2010, la créance concernée a été dépréciée en totalité.

· Billets étrangers

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devise se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12	2/18	01/0	1/18	Variati	on
	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)	en millions de FCFA	%
EUR	14 702 677,8	9 644	17 700 487,0	11 611	-1 967	-17
USD	3 857 450,0	2 210	4 486 757,0	2 454	-244	-10
CHF	589 630,0	343	568 040,0	318	25	8
GBP	258 445,0	190	272 010,0	201	-11	-5
Total		12 387		14 584	-2 197	-15

· Portefeuille de titres

Le portefeuille de titres est constitué par des bons du trésor et des obligations. Il s'analyse comme suit.

	31/12/18	01/01/18	Variation	%
Titres en devises	1 274 536	1 479 498	-204 962	-14
Parts de fonds commun de placement détenues	296 073	277 542	18 531	7
Total	1 570 609	1 757 040	-186 431	-11

→ Titres en devises

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres évalués en juste valeur par résultat et de titres évalués au coût amorti. Les titres en devises s'analysent comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/18	01/01/18	Variation	%
Titres en devises détenus évalués à la juste valeur par le résultat	98 257	106 544	-8 287	-8
Titres en devises détenus évalués au coût amorti	1 176 279	1 372 954	-196 675	-14
Total	1 274 536	1 479 498	-204 962	-14

✓ Titres en devises détenus évalués à la juste valeur par le résultat

a) Ventilation par catégorie de titres

(en millions de FCFA)

	31/12/18	01/01/18	Variation	%
Bons du trésor et valeurs assimilées	79 666	86 994	-7 328	-8
Obligations	18 591	19 550	-959	-5
Total	98 257	106 544	-8 287	-8

b) Ventilation par devises

(en millions de FCFA)

	31/12/2018		01/01/	2018
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)
USD	171 510 651,45	98 257	194 796 092,26	106 544
Total	171 510 651,45	98 257	194 796 092,26	106 544

c) Ventilation selon le mode de valorisation

	31/12/18	01/01/18	Variation	%
Titres en devises cotés	98 257	106 544	-8 287	-8
Total	98 257	106 544	-8 287	-8

d) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(en millions de FCFA)

	31/12/18	01/01/18	Variation	%
Etats	79 666	86 994	-7 328	-8
Institutions monétaires	18 591	19 550	-959	-5
Total	98 257	106 544	-8 287	-8

✓ Titres en devises évalués au coût amorti

a) Ventilation par catégorie de titres

(en millions de FCFA)

	31/12/18	01/01/18	Variation	%
Bons de Trésors et valeurs assimilées	1 176 279	1 372 954	-196 675	-14
Total	1 176 279	1 372 954	-196 675	-14

b) Ventilation par devise

(en millions de FCFA)

	31/12/2018		01/01/2018	
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)
EUR	1 793 226 499,61	1 176 279	2 093 055 282,54	1 372 954
Total	1 793 226 499,61	1 176 279	2 093 055 282,54	1 372 954

c) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

	31/1:	2/18	01/01	/18		
	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille	Variation	%
Etats	1 176 279	100%	1 372 954	100%	-196 675	-14
Total	1 176 279	100%	1 372 954	100%	-196 675	-14

d) Ventilation selon la durée résiduelle des titres

(en millions de FCFA)

	31/12/18	01/01/18	Variation	%
≤1 an	193 657	187 799	5 858	3
> 1 an et ≤ 5 ans	709 614	825 215	-115 601	-14
> 5 ans	273 008	359 940	-86 932	-24
Total	1 176 279	1 372 954	-196 675	-14

→ Parts de fonds commun de placement détenues

La BCEAO a souscrit à des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP K, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). En outre, l'Institut d'émission a adhéré au Fonds RAMP (Reserves Advisory Management Program) géré par la Banque Mondiale. Le montant de ces parts a évolué comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/18	01/01/18	Variation	%
Parts de Fonds Commun de Placement évalués à la juste valeur par le résultat - BISIP K	177 327	166 380	10 947	7
Parts de Fonds Commun de Placement évalués à la juste valeur par le résultat – RAMP	118 746	111 162	7 584	7
Total	296 073	277 542	18 531	7

• Créances rattachées

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit.

	31/12/18	01/01/18	Variation	%
Créances rattachées au compte d'opérations	13 385	11 371	2 014	18
Créances rattachées aux autres comptes ordinaires	8	7	1	14
Créances rattachées aux comptes de dépôts-placements	329	5	324	6 480
Créances rattachées au portefeuille de titres	15 170	16 616	-1 446	-9
Total	28 892	27 999	893	3

Note 9 - Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend essentiellement, les encours de pension de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market sur le marché monétaire ainsi que les créances rattachées. Elle se présente comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Effets pris sur le guichet du prêt marginal	123 571	270 382	-146 811	-54
Effets pris en pension au marché monétaire	4 070 000	3 907 346	162 654	4
Créances rattachées (intérêts courus)	5 125	5 410	-285	-5
Total	4 198 696	4 183 138	15 558	0

L'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », à compter du 1^{er} janvier 2018, est sans impact sur ce poste (cf. Note 2.4).

Note 10 - Créances sur les Trésors Nationaux

Cette rubrique se décompose comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Découverts statutaires consolidés	215 526	218 406	-2 880	-1
Concours adossés aux allocations de DTS	79 536	154 062	-74 526	-48
Autres créances sur les Trésors Nationaux	246 695	246 741	-46	0
Créances rattachées	9 251	9 251	0	0
Total	551 008	628 460	-77 452	-12

L'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », à compter du 1^{er} janvier 2018, est sans impact sur ce poste (cf. Note 2.4).

Concours adossés aux allocations de DTS

Les concours adossés aux allocations de DTS représentent la contrevaleur en FCFA du montant des allocations générale et spéciale de DTS, respectivement en date du 28 août 2009 et du 09 septembre 2009, effectuées par le Fonds Monétaire International (FMI) en faveur des Etats de l'Union, conformément aux décisions du Conseil des Ministres de l'Union en ses sessions extraordinaires du 27 juillet 2009 et du 28 mai 2011. La baisse de 74 526 millions enregistrée s'explique par les règlements effectués par les Etats membres.

Autres créances sur les Trésors Nationaux

Les autres créances sur les Trésors Nationaux concernent les comptes courants postaux, les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, les créances sur un Etat membre au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO.

Créances rattachées

Les créances rattachées se rapportent à l'encours de découverts statutaires consolidés.

Note 11 – Opérations pour compte des Trésors Nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI et le dépôt du Gouvernement du Koweït auprès d'un Etat de l'Union. L'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », à compter du 1er janvier 2018, est sans impact sur ce poste (cf. Note 2.4).

La rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Fonds Monétaire International	1 416 045	1 239 370	176 675	14
Concours des Gouvernements étrangers (dépôt Koweït)	0	5 511	-5 511	-100
Total	1 416 045	1 244 881	171 164	14

Le dépôt du Gouvernement du Koweït auprès d'un Etat de l'Union a été remboursé en 2018. Le poste « Fonds Monétaire International » est constitué de la Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE), de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) et du Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC).

Il se détaille ainsi qu'il suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE)	14 692	32 658	-17 966	-55
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	53 499	67 132	-13 633	-20
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	1 102 795	997 708	105 087	11
Mécansme Elargi de Crédit (MEDC)	245 059	141 872	103 187	73
Total	1 416 045	1 239 370	176 675	14

Le poste « Fonds Monétaire International » comprend les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et sa contrepartie figure, selon leur nature, au passif au niveau des engagements envers le FMI ou dans le compte FMI n°1.

Les variations de l'exercice s'expliquent par les opérations ci-après.

(en millions de FCFA)

	FCR	FEC	FPCE	MEDC	Total
Solde au 31/12/17	67 132	997 708	32 658	141 872	1 239 370
Tirages (+)	0	230 937	0	103 187	334 124
Remboursements (-)	13 633	125 850	17 966	0	157 449
Solde au 31/12/18	53 499	1 102 795	14 692	245 059	1 416 045

Note 12 - Autres investissements financiers

L'impact de l'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sur ce poste est présenté à la Note 2.4. Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	01/01/18	Variation	%
Titres de participation évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	350 186	332 927	17 259	5
Montant nets (1) – (2)	350 186	332 927	17 259	5

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

En millions de FCFA

	31/12/18	01/01/18	Ecart de réévaluation
BOAD	337 293	322 298	14 995
SWIFT	238	237	1
GIM UEMOA	6 452	5 843	609
CNCAS	2 176	3 007	-831
AFREXIM BANK	3 236	687	2 549
AFRICA50 DEVELOPPEMENT DE PROJETS	76	83	-7
AFRICA50 FINANCEMENT DE PROJETS	695	772	-77
ICADE	20	0	20
TOTAL	350 186	332 927	17 259

Note 13 - Immobilisations nettes

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Biens immobiliers de placement	3 649	3 916	-267	-7
Autres immobilisations	416 568	400 300	16 268	4
Total	420 217	404 216	16 001	4

• Biens immobiliers de placement

En application de la norme IAS 40 « Immeubles de placement », la BCEAO détient deux (02) immeubles de placement au 31 décembre 2018. Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit.

✓ Valeurs brutes

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Valeur brute au 31 décembre 2017	22 699
Entrées	-
Sorties	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	_
Valeur brute au 31 décembre 2018	22 699

∠Cumul des amortissements

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Cumul des amortissements au 31 décembre 2017	18 783
Amortissements de l'exercice	270
Amortissements liés aux éléments sortis	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-3
Cumul des amortissements au 31 décembre 2018	19 050

✓ Valeurs nettes comptables

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	3 916
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	3 649

A la date de clôture, au regard des avantages économiques futurs attendus, notamment les projections des entrées nettes de trésorerie associées à chacun des immeubles de placement, leur valeur recouvrable respective étant supérieure à leur valeur nette comptable, aucune dépréciation d'actif n'est constatée.

• Autres immobilisations

Ce poste se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Immobilisations incorporelles	426	455	-29	-6
Autres immobilisations corporelles	392 074	396 785	-4 711	-1
Avances et acomptes versés sur immobilisations	24 068	3 060	21 008	687
Total	416 568	400 300	16 268	4

→ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels. Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit.

✓ Valeurs brutes

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Valeur brute au 31 décembre 2017	8 648
Entrées	221
Sorties	
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	14
Valeur brute au 31 décembre 2018	8 883

✓ Cumul des amortissements et des provisions

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2017	8 193
Amortissements de l'exercice	264
Ajustement des provisions	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2018	8 457

✓ Valeurs nettes comptables

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	455
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	426

→ Autres immobilisations corporelles

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants.

	Valeurs nettes comptables Au 31/12/18	Valeurs nettes comptables Au 31/12/17	Variation	%
Terrains	151 251	151 251	0	0
Constructions	220 000	227 060	-7 060	-3
Matériel et mobilier	10 239	7 923	2 316	29
Matériel de transport	1 166	1 133	33	3
Patrimoine artistique	9 418	9 418	0	0
Total	392 074	396 785	-4 711	-1

Les mouvements au cours de l'exercice 2018 des autres immobilisations corporelles se détaillent comme suit.

✓ Valeurs brutes

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	151 251	571 935	57 789	6 866	9 418	797 259
Entrées		4 339	6 880	649		11 868
Sorties		-242	-4 520	-350		-5 112
Autres mouvements (reclassements/régularisations)		2 241	-2 021	0	0	220
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	151 251	578 273	58 128	7 165	9 418	804 235

∠Cumul des amortissements et des provisions

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2017	0	344 875	49 866	5 733	0	400 474
Amortissements de l'exercice		14 208	2 937	591	0	17 736
Amortissements liés aux éléments sortis		-17	-4 504	-325		-4 846
Ajustement des provisions						0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)		-793	-410			-1 203
Cumul des amortissements et des provisions au 31décembre 2018	0	358 273	47 889	5 999	0	412 161

∠Valeurs nettes comptables

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2017	151 251	227 060	7 923	1 133	9 418	396 785
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2018	151 251	220 000	10 239	1 166	9 418	392 074

→ Avances et acomptes versés sur immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	2	0	2	-
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	24 066	3 060	21 006	686
Total	24 068	3 060	21 008	687

Note 14 - Autres actifs

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Prêts au Personnel	52 721	52 854	-133	0
Dépôts et cautionnements	87	84	3	4
Produits divers à encaisser	3 710	1 854	1 856	100
Stocks de matériel d'émission	12 013	17 868	-5 855	-33
Valeurs à l'encaissement	416	424	-8	-2
Opérations à régulariser Actif	19 608	1 238	18 370	1 484
Dépenses d'investissement à classer	3 832	6 424	-2 592	-40
Autres comptes d'ordre	15 039	8 452	6 587	78
Total montants bruts (1)	107 426	89 198	18 228	20
Provisions (2)	-1 499	-1 503	4	0
Montants nets (1) - (2)	105 927	87 695	18 232	21

Les **prêts au personnel** sont constitués des sommes prêtées par la Banque Centrale à ses agents.

Les **produits divers à encaisser** correspondent principalement aux produits sur activités STAR-UEMOA et SICA-UEMOA du dernier mois de l'exercice non encore perçus.

Le **stock de matériel d'émission** est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les **valeurs à l'encaissement** sont des valeurs reçues par la BCEAO dont elle se charge du recouvrement.

Les **opérations à régulariser Actif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon certaine dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **dépenses d'investissement à classer** portent sur diverses acquisitions d'éléments d'actifs dont le processus d'immobilisations n'a pas encore abouti à la date d'arrêté des comptes. Ce compte est soldé au fur et à mesure de l'immatriculation des biens reçus.

Les provisions constituées en application de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » se présentent comme suit :

	31/12/17	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/18
Provisions pour dépréciation des comptes de stocks d'ouvrages, fournitures et pièces de rechange	1 503	0	4	1 499
Total (1)+ (2)-(3)	1 503	0	4	1 499

Bilan Passif et capitaux propres

Note 15 - Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Billets en circulation	6 789 585	6 231 407	558 178	9
Monnaies en circulation	180 269	176 161	4 108	2
Total	6 969 854	6 407 568	562 286	9

Note 16 - Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes de l'Union, des établissements de crédit (banques et établissements financiers), des Trésors Nationaux et autres comptables publics ainsi que de divers autres titulaires. Elle se décompose comme suit.

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Banques et Institutions étrangères	127 127	128 615	-1 488	-1
Banques et Institutions communes de l'Union	401 508	356 511	44 997	13
Banques inscrites dans les Etats	1 581 716	1 231 852	349 864	28
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	1 966	4 705	-2 739	-58
Trésors Nationaux et autres comptables publics	1 417 979	1 130 857	287 122	25
Autres comptes de dépôts	238 000	230 653	7 347	3
Total	3 768 296	3 083 193	685 103	22

Les soldes s'analysent comme suit :

a) Banques et Institutions étrangères

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Comptes courants ordinaires	123 006	119 865	3 141	3
FMI Compte N°2	147	71	76	107
Dépôts	3 880	8 581	-4 701	-55
Dettes rattachées (intérêts courus)	94	98	-4	-4
Total	127 127	128 615	-1 488	-1

b) Banques et institutions communes de l'Union

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
BOAD, divers comptes de dépôts	162 257	161 158	1 099	1
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	21 660	18 957	2 703	14
Autres Institutions communes	217 524	176 396	41 128	23
Dettes rattachées (intérêts courus)	67	0	67	-
Total	401 508	356 511	44 997	13

c) Banques et Etablissements Financiers, Trésors Nationaux et autres comptables publics

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Banques inscrites dans les Etats	1 581 716	1 231 852	349 864	28
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	1 966	4 705	-2 739	-58
Sous-total (1)	1 583 682	1 236 557	347 125	28
Trésors Nationaux et autres comptables publics	1 416 548	1 129 730	286 818	25
Dettes rattachées (intérêts courus)	1 431	1 127	304	27
Sous-total (2)	1 417 979	1 130 857	287 122	25
Total (1) + (2)	3 001 661	2 367 414	634 247	27

d) Autres comptes de dépôts

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Dépôts divers (organismes publics)	223 878	217 192	6 686	3
Dépôts du Personnel et autres comptes de dépôts	14 122	13 461	661	5
Total	238 000	230 653	7 347	3

Note 17 - Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA), à exécuter ou à régulariser par la BCEAO. Cette rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Transferts UMOA/Extérieur émis	1 465	3 454	-1 989	-58
Transferts Extérieur/UMOA reçus	0	50 351	-50 351	-100
Dispositions intra UMOA (entre pays de l'UMOA)	841	9 336	-8 495	-91
Dispositions internes (intra pays)	5 200	575	4 625	804
Total	7 506	63 716	-56 210	-88

Note 18 - Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Correspondants créditeurs	О	3 060	-3 060	-100
Dettes rattachées/Correspondants hors Zone Franc	46	41	5	12
Autres emprunts	9 213	9 153	60	1
Total	9 259	12 254	-2 995	-24

Les engagements en monnaies étrangères sont constitués essentiellement des autres emprunts, notamment les sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du financement de l'implémentation des Systèmes et Moyens de Paiement.

Note 19 – Engagements envers le Fonds Monétaire International

Le traitement comptable des engagements envers le FMI a été développé dans la note n° 7.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
DTS alloués	652 080	637 704	14 376	2
Dettes rattachées aux allocations de DTS	1 170	763	407	53
Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE)	15 465	34 028	-18 563	-55
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	1 117 329	996 869	120 460	12
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	57 451	70 563	-13 112	-19
Total	1 843 495	1 739 927	103 568	6

La hausse enregistrée résulte de l'effet des tirages nets et de l'appréciation du DTS.

Note 20 - Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Valeurs à l'encaissement non disponibles	8	747	-739	-99
Fonds de Stabilité Financière	50 818	32 818	18 000	55
Créditeurs divers Etats	60 457	59 276	1 181	2
Opérations à régulariser Passif	10 816	662	10 154	1 534
Versements restant à effectuer sur titres de participation	32 960	39 240	-6 280	-16
Autres comptes d'ordre	73 505	64 805	8 700	13
Total	228 564	197 548	31 016	16

Les valeurs à l'encaissement non disponibles représentent les sommes dues aux remettants de valeurs dont la BCEAO se charge du recouvrement.

Le **Fonds de Stabilité Financière**, ouvert dans les livres de la BCEAO, est destiné à apporter une assistance d'urgence aux Etats membres et à soutenir le développement harmonieux du marché financier régional.

Les **Créditeurs Divers Etats** sont constitués par les sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les **Opérations à régulariser Passif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon certaine dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les versements restant à effectuer sur titres de participation représentent la quote-part non encore versée de capital appelé par les entités dans lesquelles la BCEAO détient des actions, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Les versements sont effectués conformément aux échéanciers convenus avec les entités concernées.

Note 21 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent le traitement des avantages du personnel (Cf. Note 2.25) au titre :

- des avantages postérieurs à l'emploi caractérisés par les indemnités de départ à la retraite normale et anticipée du personnel;
- des avantages à long terme représentés par les médailles de travail.

Ces provisions se présentent comme suit.

	31/12/17	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/18
Provisions pour engagements de retraite	56 809	9 812	3 991	62 630
Provisions pour gratification pour médailles du travail	10 436	29		10 465
Total	67 245	9 841	3 991	73 095

Les provisions pour engagements de retraite de l'exercice 2018 se détaillent comme suit.

(en millions de FCFA)

Provision pour engagements de retraite au 31décembre 2017	56 809
Coûts des services rendus au cours de l'année (+)	3 241
Intérêts générés au cours de l'année (+)	3 494
Autres mouvements (+/-)	-3 991
Ecarts actuariels (+/-)	3 077
Provision pour engagements de retraite au 31 décembre 2018	62 630

Note 22 : Réserve de réévaluation des devises

La situation de la réserve de réévaluation des devises (Cf. 2.26) se présente comme suit.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/17	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/18
Réserve de réévaluation des devises	100 271	4 041	0	104 312

La réserve de réévaluation des devises a été dotée de 4 041 millions par affectation du résultat de l'exercice 2017, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 23 mars 2018.

Note 23 : Réserve de réévaluation des instruments financiers

Le solde de la réserve de réévaluation des instruments financiers (Cf. 2.26) a évolué comme suit.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/17	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/18
Réserve de réévaluation des instruments financiers	75 233	1 981	0	77 214

La réserve de réévaluation des instruments financiers a été dotée de 1 981 millions par affectation du résultat de l'exercice 2017, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 23 mars 2018.

Note 24 - Capital et réserves

L'impact de l'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sur ce poste est présenté à la Note 2.4. Le capital et les réserves s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation
Capital social	134 120	134 120	-
Prime d'adhésion	43 587	43 587	-
Réserve statutaire	67 060	67 060	-
Réserve Générale	304 856	304 856	-
Autres Réserves	56 483	47 083	9 400
Réserve de réévaluation Or	601 789	572 146	29 643
Réserve pour Risques de Refinancement	171 815	111 884	59 931
Réserve spéciale Réévaluation Devises 12/01/94	18 900	18 900	-
Réserve spéciale Réévaluation Or 12/01/94	77 234	77 234	-
Réserve de réévaluation Immeubles	410 238	410 238	-
Écart de réévaluation des autres immobilisations	9 078	9 078	-
Réserves pour risques bancaires généraux	48 000	48 000	-
Ecarts actuariels au titre du régime à prestations définies	-410	2 667	-3 077
Autres éléments du résultat global imputés en capitaux propres	211 952	0	211 952
Report à nouveau	0	0	_
Total	2 154 702	1 846 853	307 849

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales par les huit Etats membres.

La réserve pour risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale (Cf. 2.26). La Réserve pour risques bancaires généraux est constitué pour la couverture des risques généraux inhérents aux activités bancaires (Cf. 2.26). La réserve de réévaluation Or enregistre les écarts de réévaluation du stock d'or monétaire de la Banque. La réserve pour risques de refinancement et les Autres réserves ont été dotées par affectation du résultat de l'exercice 2017, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 23 mars 2018.

Note 25 - Ventilation de l'actif et du passif par monnaie

En 2018, la ventilation de l'actif et du passif par monnaie se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

(6 435 850)

332 114

ACTIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVISES	CFA	TOTAL
AVOIRS EN OR	0	884 158	0	0	0	884 158
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	0	0	604 948	0	0	604 948
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	6 049 268	418 844	0	332 114	28 891	6 829 117
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	0	0	0	0	4 198 696	4 198 696
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	0	0	0	0	551 008	551 008
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	0	0	0	0	1 416 045	1 416 045
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	0	4 245	0	0	345 941	350 186
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	0	0	0	0	3 649	3 649
IMMOBILISATIONS	0	0	0	0	416 568	416 568
ACTIF DIVERS	0	0	0	0	105 927	105 927
TOTAL (1)	6 049 268	1 307 247	604 948	332 114	7 066 725	15 360 302
				AUTRES		
PASSIF	EURO	USD	DTS	DEVISES	CFA	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	0	0	0	0	6 969 854	6 969 854
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	1 062	3 978	0	0	3 763 256	3 768 296
TRANSFERTS A EXECUTER	0	0	0	0	7 506	7 506
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	50	279	8 863	0	67	9 259
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	0	0	1 843 495	0	0	1 843 495
PASSIF DIVERS	0	0	0	0	2 761 892	2 761 892
TOTAL (2)	1 112	4 257	1 852 358	0	13 502 575	15 360 302

1 302 990

(1 247 410)

6 048 156

ECART (1 - 2)

Note 26 - Ventilation de l'actif et du passif par zone géographique

En 2018, la ventilation de l'actif et du passif par zone géographique se présente comme suit :

ACTIF	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE& M. ORIENT	TOTAL
AVOIRS EN OR	799 837	0	0	84 321	884 158
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	0	604 948	0	0	604 948
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	6 607 431	207 536	1 600	12 550	6 829 117
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	0	0	0	4 198 696	4 198 696
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	0	0	0	551 008	551 008
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	0	0	0	1 416 045	1 416 045
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	238	0	0	349 948	350 186
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	713	0	0	2 936	3 649
IM M OBILISATIONS	0	0	0	416 568	416 568
ACTIF DIVERS			0	105 927	105 927
TOTAL (1)	7 408 219	812 484	1 600	7 137 999	15 360 302

PASSIF	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE& M. ORIENT	TOTAL
DILLETO ET MONNAIES DI CIDQUI ATION			0	0.000.054	0.000.054
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	0	0	0	6 969 854	6 969 854
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS		146	0	3 768 150	3 768 296
TRANSFERTS A EXECUTER	0	0	0	7 506	7 506
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	370	21	0	8 868	9 259
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	0	1 843 495	0	0	1 843 495
PASSIF DIVERS	0	0	0	2 761 892	2 761 892
TOTAL (2)	370	1 843 662	0	13 516 270	15 360 302
ECART (1 - 2)	7 407 849	(1 031 178)	1 600	(6 378 271)	0

Note 27 - Ventilation de l'actif et du passif par échéance

En 2018, la ventilation de l'actif et du passif par échéance se présente comme suit.

0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
884 158	0	0	0	884 158
604 948	0	0	0	604 948
4 993 739	264 769	193 657	1 376 952	6 829 117
4 198 696	0	0	0	4 198 696
26 396	19 826	39 258	465 528	551 008
25 744	40 227	75 056	1 275 018	1 416 045
0	0	0	350 186	350 186
	•		2.240	
0	0	0	3 649	3 649
	0		446 560	440 500
0	U	U	416 568	416 568
7 230	0	33 002	64 705	105 927
1 230	U	33 332	04 705	100 327
10 740 911	324 822	341 963	3 952 606	15 360 302
	884 158 604 948 4 993 739 4 198 696	884 158 0 604 948 0 4 993 739 264 769 4 198 696 0 26 396 19 826 25 744 40 227 0 0 0 0 7 230 0	884 158 0 0 604 948 0 0 4 993 739 264 769 193 657 4 198 696 0 0 26 396 19 826 39 258 25 744 40 227 75 056 0 0 0 0 7 230 0 33 992	884 158 0 0 0 604 948 0 0 0 4 993 739 264 769 193 657 1 376 952 4 198 696 0 0 0 26 396 19 826 39 258 465 528 25 744 40 227 75 056 1 275 018 0 0 0 350 186 0 0 0 3 649 0 0 0 416 568 7 230 0 33 992 64 705

PASSIF	0 – 1 mois	1 - 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	6 969 854	0	0	0	6 969 854
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	3 636 975	0	0	131 321	3 768 296
TRANSFERTS A EXECUTER	7 506	0	0	0	7 506
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	374	0	0	8 885	9 259
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	25 744	41 397	75 056	1 701 298	1 843 495
PASSIF DIVERS	52 631	243 826	0	2 465 435	2 761 892
TOTAL (2)	10 693 084	285 223	75 056	4 306 939	15 360 302
ECART (1 - 2)	47 827	39 599	266 907	-354 333	0

Note 28 - Engagements hors bilan

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation
Opérations de change au comptant en FCFA	17 186	9 421	7 765
Opérations de change au comptant en devises (achats)	20 645	14 362	6 283
Opérations de change au comptant en devises (ventes)	3 454	4 935	-1 481
Engagements reçus sur prêts	31 399	28 800	2 599
Autres engagements donnés en devises	3	3	o
Autres engagements reçus en FCFA	17 829	2 177	15 652
Participations à libérer en FCFA	387 896	387 896	О
Participations à libérer en devises	1 031	984	47
« X », son compte titres indisponibles	4 659 533	4 659 582	-49

• Engagements de change au comptant

Il s'agit des engagements qui découlent des opérations d'achats et de ventes de devises pour lesquelles le dénouement est différé pour des raisons liées au délai d'usance (2 jours).

• Autres engagements donnés

Ils sont constitués des effets, titres, cautions et valeurs affectés en garantie au profit des tiers.

Autres engagements reçus

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achats ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit.

	31/12/18	31/12/17	Variation
Cautions reçues en garantie	17 604	1 790	15 814
Autres engagements reçus	225	387	-162
Total	17 829	2 177	15 652

• Participations à libérer

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement en FCFA et Afreximbank en devises (1,8 million de dollars US depuis 2005).

• Comptes titres indisponibles

Il s'agit de titres publics ou privés reçus en garantie par la BCEAO en contrepartie des opérations de refinancement des établissements de crédit sur le marché monétaire et au guichet permanent de prêt marginal.

Note 29 - Dépréciation pour pertes de crédit attendues

Les dépréciations constatées en application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » se détaillent comme suit :

En millions de FCFA

	Dépré	ciations	pour perf	tes de	Augm	entation	de l'ex	ercice	Dimir	ution d	e l'exer	cice	Dépré	ciations	pour per	tes de
	crédit a	ttendue	s au 01/0	1/2018		(-	+)		(-)				crédit attendues au 31/12/2018			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Avoirs en monnaies étrangères	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur les Trésors Nationaux	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres investissements financiers	0	0	181	181	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181	181
Autres actifs	0	0	14 265	14 265	C	0	367	367	0	0	33	33	0	0	14 599	14 599
Total	0	0	14 446	14 446	0	0	367	367	0	0	33	33	0	0	14 780	14 780

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 30 – Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit.

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Produits d'intérêts	242 436	248 187	-5 751	-2
Produits sur avoirs extérieurs (1)+(2)	80 051	70 776	9 275	13
Produits sur Compte d'Opérations et Autres avoirs en devises (1)	39 416	30 045	9 371	31
- Compte d'opérations	26 569	21 397	5 172	24
- Intérêts sur avoirs en devises	12 847	8 648	4 199	49
* Produits reçus du FMI	6 050	3 433	2 617	76
* Produits en autres devises	6 797	5 215	1 582	30
Produits sur portefeuille de titres (2)	40 635	40 731	-96	C
- Intérêts sur bons du Trésor évalués au coût	31 812	35 213	-3 401	-10
- Intérêts sur obligations évalués au coût	0	881	-881	-100
- Intérêts sur bons du Trésor évalués à la juste valeur par le résultat	992	1 017	-25	-2
- Intérets sur obligations évaluées à la juste valeur par le résultat	297	92	205	223
- Profits latents sur bons du Trésor	1 458	720	738	103
- Profits latents sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	420	108	312	289
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	5 597	2 673	2 924	109
- Produits sur bons de Trésor et val. Assimilées évalués à la JVOCI	0	0	0	
- Gains sur parts de Fonds Commun de Placement	59	27	32	119
Produits sur opérations de crédit	162 385	177 411	-15 026	-8
- Refinancement	150 200	163 263	-13 063	-8
- Consolidation concours statutaires	6 520	6 983	-463	-7
- Pénalités sur Réserves obligatoires	1 486	1 187	299	25
- Intérêts acquis sur concours adossés aux allocations de DTS	3 788	5 978	-2 190	-37
- Produits divers sur autres créances financières	391	0	391	
Charges d'intérêts	15 226	10 775	4 451	41
Intérêts versés à la clientèle	6 844	5 092	1 752	34
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	6 357	4 801	1 556	32
- Intérêts versés aux autres Organismes	487	291	196	67
Intérêts versés au FMI & autres correspondants	6 740	3 986	2 754	69
- Intérêts versés au FMI	6 026	3 435	2 591	75
- Intérêts vers és aux autres correspondants	714	551	163	30
Charges sur portefeuille de titres	1 642	1 697	-55	-3
- Charges sur bons du trésor évalués à la juste valeur par le résultat	2	18	-16	-89
- Pertes latentes sur bons du Trésor évalués à la juste valeur par le résu	1 016	1 046	-30	-3
- Pertes latentes sur parts de Fonds Commun de Placement	293	326	-33	-10
- Pertes latentes sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	170	147	23	16
- Charges sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	0	0	0	
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	161	160	1	1
Résultat net d'intérêts	227 210	237 412	-10 202	-4

Note 31 - Résultat net de change

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Produits sur opérations de change (+)	200 831	267 939	-67 108	-25
Charges sur opérations de change (-)	192 296	261 126	-68 830	-26
Total	8 535	6 813	1 722	25

→ Le résultat net de change s'analyse comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Résultat net réalisé de change	2 017	2 773	-756	-27
Résultat net latent de change	6 518	4 040	2 478	61
Total	8 535	6 813	1 722	25

Conformément aux modalités de gestion de la réserve de réévaluation des devises (Cf. 2.27), le résultat net latent de change sera affecté à la réserve de réévaluation à l'issue de l'affectation du résultat de l'exercice sous revue.

→ Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit.

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Gains réalisés sur opérations de change	10 755	13 944	-3 189	-23
Gains latents sur opérations en devises	190 076	253 995	-63 919	-25
Total	200 831	267 939	-67 108	-25

→ Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Pertes réalisées sur opérations de change	8 738	11 171	-2 433	-22
Pertes latentes sur opérations en devises	183 558	249 955	-66 397	-27
Total	192 296	261 126	-68 830	-26

Note 32 – Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Produits divers	8 549	5 926	2 623	44
Intérêts acquis sur les prêts au Personnel	542	539	3	1
Produits exceptionnels	47	3 039	-2 992	-98
Total	9 138	9 504	-366	-4

Note 33 - Entretien de la circulation fiduciaire

Les dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire s'analysent comme suit.

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Achat de signes monétaires	23 266	20 138	3 128	16
Variation de stocks de signes monétaires	5 855	3 096	2 759	89
Assurance de signes monétaires	239	304	-65	-21
Transport de signes monétaires	4 845	4 121	724	18
Total	34 205	27 659	6 546	24

Note 34 - Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Dépenses des Organes de l'UMOA	880	863	17	2
Dépenses de personnel	93 258	91 882	1 376	1
Impôts et taxes non recouvrables	372	212	160	75
Travaux et services extérieurs	19 648	19 215	433	2
Transports et déplacements	2 095	1 911	184	10
Frais divers de gestion	4 904	4 981	-77	-2
Frais de représentation	302	242	60	25
Total	121 459	119 306	2 153	2

Les dépenses de personnel se composent des rémunérations, allocations familiales, charges sociales, frais médicaux ainsi que des œuvres sociales.

Note 35 - Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Charges exceptionnelles	66	1 937	-1 871	-97
Total	66	1 937	-1 871	-97

Note 36 - Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Dotations aux amortissements	17 068	17 222	-154	-1
Dotations aux provisions	7 130	5 495	1 635	30
Reprises de provisions	-37	-631	594	-94
Total	24 161	22 086	2 075	9

Les dotations aux amortissements sont relatives à la constatation de l'amoindrissement de la valeur des immobilisations de la BCEAO au cours de l'exercice comptable 2018 conformément aux principes énoncés dans la note n° 2.18.

DIVERS

Note 37 - Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées :

- les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA;
- les membres du Conseil d'Administration ;
- les membres des Conseils Nationaux de Crédit et du Comité de Politique Monétaire;
- les membres du Comité d'Audit ;
- le haut management de l'Institution comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres responsables de direction.

Sous le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, les organes statutaires de la Banque Centrale sont :

- le Gouverneur ;
- le Comité de Politique Monétaire ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Comité d'Audit ;
- des Conseils Nationaux de Crédit (un dans chacun des Etats de l'Union).

Aucune transaction financière n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit, les membres du Comité d'Audit.

Les responsables de direction de la BCEAO bénéficient de prêts aux mêmes conditions que celles accordées aux membres du personnel. Les membres des Organes statutaires perçoivent des jetons de présence.

Note 38 - Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2018, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'UMOA en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 4 décembre 1973 entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA.

Note 39 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture n'est intervenu et qui soit de nature à remettre en cause la fiabilité des informations contenues dans les comptes.

Achevé d'imprimer sur les Presses de l'Imprimerie de la BCEAO Février 2019

